

1973  
—  
2023

50 ANS AU SERVICE  
DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

# sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

---



ans avec vous  
pour préserver  
notre environnement



# édito

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport annuel d'activité 2023 du Sirtom de la Région de Brive.

2023 a été une année particulière pour le syndicat qui a fêté son 50<sup>ème</sup> anniversaire, l'occasion de faire le bilan de son action et de mesurer le chemin parcouru.

Le Sirtom a su s'adapter et faire face aux évolutions en tout genre dans un contexte réglementaire en perpétuel changement.

Je pense notamment au tri sélectif qui n'a eu de cesse de se développer et de se diversifier. Heureusement, nous n'étions pas seuls dans cette aventure puisque vous vous êtes mobilisés, à nos côtés, et je tiens à vous en féliciter chaleureusement.

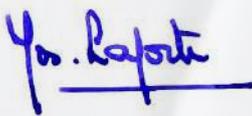
A présent un nouveau défi se présente à nous. Compte tenu de l'empreinte carbone de la collecte, des nuisances sonores qu'elle entraîne, du travail nocturne auquel elle contraint et du coût qu'elle génère pour l'usager, nous devons de plus en plus privilégier les points d'apport volontaires afin qu'à terme, la collecte en porte-à-porte soit uniquement maintenue pour les ménages isolés, dans l'incapacité de se déplacer, qui en feront la demande.

Pourquoi me direz-vous ? C'est simple : pour maîtriser le coût du service et donc le montant de votre facture, mais aussi pour préserver l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles en diminuant les tournées des camions du syndicat (moins de carburant, moins de pollution).

*« Le meilleur des déchets est celui qu'on ne jette pas ! »*

Je vous souhaite une bonne lecture du rapport d'activité 2023 du Sirtom et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



**Yves LAPORTE**  
Maire de Donzenac  
Président du SIRTOM  
de la région de Brive



## Edito

## Chiffres clés

01 — **Présentation générale et temps fort de l'année 2023** PAGE 4

02 — **Collecte et valorisation des déchets** PAGE 14

03 — **Les déchèteries** PAGE 22

04 — **Tarification et gestion** PAGE 26

05 — **Bilan financier** PAGE 32

06 — **Exploitation** PAGE 34

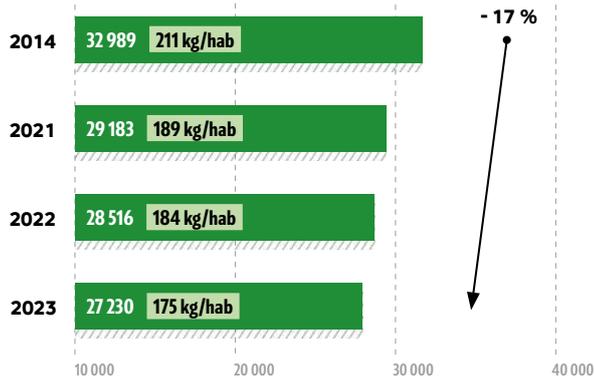
07 — **Prévention, Communication** PAGE 36

08 — **Perspectives 2024** PAGE 42

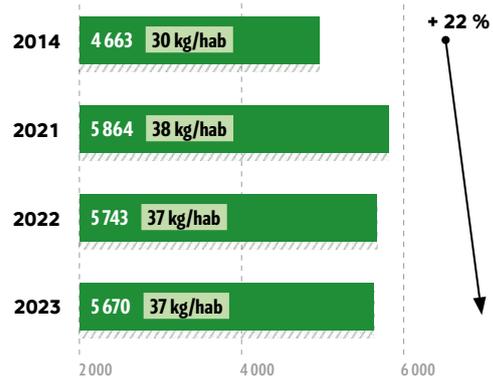
**Glossaire** PAGE 43

# Chiffres clés

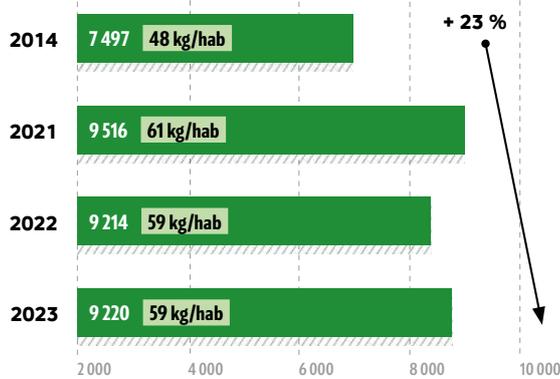
## ◀ Tonnages des Ordures ménagères résiduelles



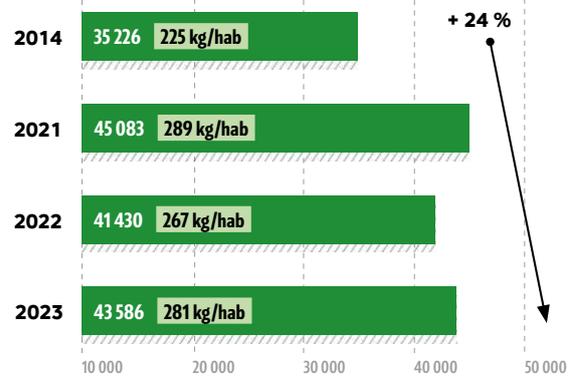
## ◀ Le verre



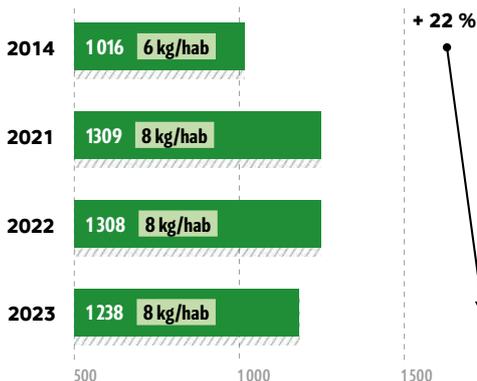
## ◀ Le sélectif en mélange



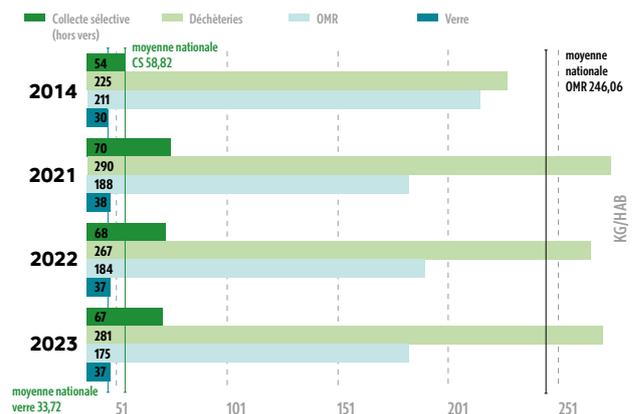
## ◀ Les déchèteries



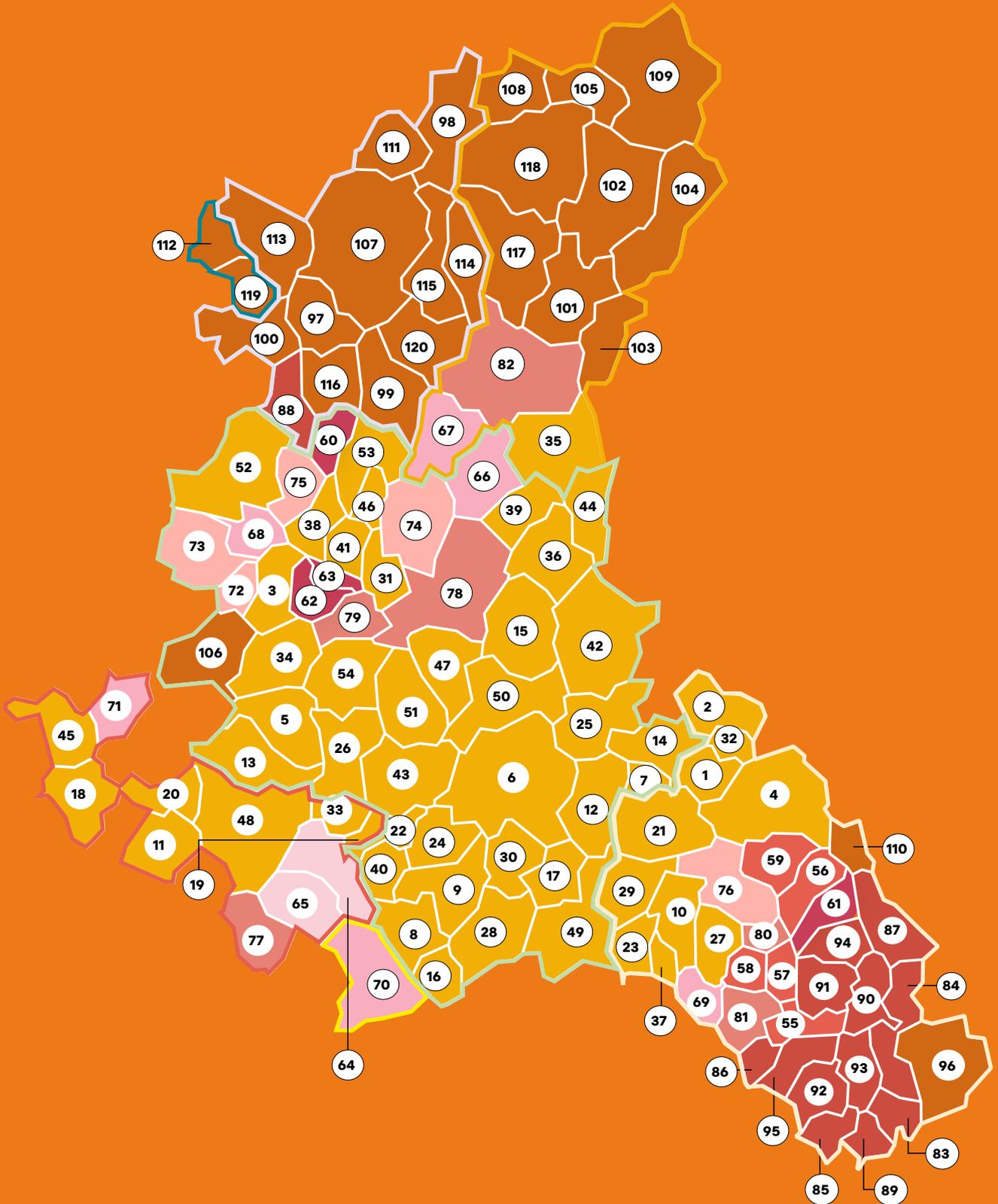
## ◀ Le papier en apport volontaire



## ◀ Evolution des déchets de 2014 à 2023



# Présentation générale



## Le territoire

Parti avec 61 communes (107 000 habitants), le SIRTOM n'a cessé de croître, à raison d'adhésions régulières.

Le cap des 100 membres a été atteint juste après ses 30 ans, en 2004. Par le jeu des regroupements de communes, le SIRTOM compte, au 1er janvier 2023 : 7 adhérents représentant 120 communes et 155 527 habitants.

Le territoire du SIRTOM recouvre donc aujourd'hui le périmètre partiel ou complet de ces EPCI : la communauté d'agglomération du Bassin de Brive, la communauté de communes du Midi Corrézien, la communauté de communes du Pays d'Uzerche, la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et la communauté de communes du Pays de Fénelon.

1. Albignac (1973)
2. Aubazine (1973)
3. Ayen (1973)
4. Beynat (1973)
5. Brignac-la-Plaine (1973)
6. Brive-la-Gaillarde (1973)
7. La Chapelle-aux-Brocs (1973)
8. Charrier-Ferrière (1973)
9. Chasteaux (1973)
10. Collonges-la-Rouge (1973)
11. Condat-sur-Vézère (1973)
12. Cosnac (1973)
13. Cublac (1973)
14. Dampniat (1973)
15. Donzenac (1973)
16. Estivals (1973)
17. Jugeals-Nazareth (1973)
18. La Bachellerie (1973)
19. La Feuillade (1973)
20. La Lardin-Saint-Lazare (1973)
21. Lanteuil (1973)
22. Larche (1973)
23. Ligneyrac (1973)
24. Lissac-sur-Couze (1973)
25. Malemort-sur-Corrèze (1973)
26. Mansac (1973)
27. Meyssac (1973)
28. Nespouls (1973)
29. Noailhac (1973)
30. Noailles (1973)
31. Objat (1973)
32. Palazinges (1973)
33. Pazayac (1973)
34. Perpezac-le-Blanc (1973)
35. Perpezac-le-Noir (1973)
36. Sadroc (1973)
37. Saillac (1973)
38. Saint-Bonnet-la-Rivière (1973)
39. Saint-Bonnet-l'Enfantier (1973)
40. Saint-Cernin-de-Larche (1973)
41. Saint-Cyr-la-Roche (1973)
42. Sainte-Féréole (1973)
43. Saint-Pantaléon-de-Larche (1973)
44. Saint-Pardoux-l'Ortigier (1973)
45. Saint-Rabier (1973)
46. Saint-Solve (1973)
47. Saint-Viance (1973)
48. Terrasson-Lavilledieu (1973)
49. Turenne (1973)
50. Ussac (1973)
51. Varetz (1973)
52. Juillac (1973)
53. Vignols (1973)
54. Yssandon (1973)
55. Curemonte (1975)
56. Le Pescher (1975)
57. Marçillac-la-Croze (1975)
58. Saint-Julien-Maumont (1975)
59. Sérilhac (1977)
60. Lascaux (1979)
61. Lostanges (1979)
62. Saint-Cyprien (1979)
63. Vars-sur-Roseix (1979)
64. Les Coteaux Périgourdins (1983)
65. Ladornac (1983)
66. Estivaux (1985)
67. Orgnac-sur-Vézère (1985)
68. Rosiers-de-Juillac (1985)
69. Chauffour-sur-Vell (1987)
70. Nadaillac (1987)
71. Châtres (1988)
72. Saint-Robert (1989)
73. Ségonzac (1989)
74. Voutezac (1990)
75. Chabrignac (1992)
76. Lagleygeolle (1992)
77. La Cassagne (2001)
78. Allassac (2002)
79. Saint-Aulaire (2002)
80. Saint-Bazile-de-Meyssac (2002)
81. Branceilles (2003)
82. Vigeois (2003)
83. Astillac (2004)
84. Beaulieu-sur-Dordogne (2004)
85. Bilhac (2004)
86. La Chapelle-aux-Saints (2004)
87. Chenaillet-Mascheix (2004)
88. Concèze (2004)
89. Liourdres (2004)
90. Nonards (2004)
91. Puy-d'Arnac (2004)
92. Queyssac-les-Vignes (2004)
93. Sioniac (2004)
94. Tudeils (2004)
95. Vegennes (2004)
96. Altillac (2005)
97. Arnac-Pompadour (2013)
98. Benayes (2013)
99. Beyssac (2013)
100. Beyssenac (2013)
101. Uzerche (2013)
102. Condat-sur-Gavaneix (2013)
103. Espartignac (2013)
104. Eyburie (2013)
105. Lamongerie (2013)
106. Louignac (2013)
107. Lubersac (2013)
108. Masseret (2013)
109. Meilhards (2013)
110. Mémoire (2013)
111. Montgibaud (2013)
112. Saint-Éloy-les-Tuileries (2013)
113. Saint-Julien-le-Vendômois (2013)
114. Saint-Martin-Sepert (2013)
115. Saint-Pardoux-Corbier (2013)
116. Saint-Sornin-Lavolps (2013)
117. Saint-Ybard (2013)
118. Salon-la-Tour (2013)
119. Ségur-le-Château (2013)
120. Troche (2013)

## UNE POLITIQUE GLOBALE DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



## LES MISSIONS ET OBJECTIFS

Le SIRTOM assure en régie auprès de ses collectivités membres la collecte des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des déchets recyclables.

Leur traitement et leur valorisation par matières (recyclage, compostage ou méthanisation, production d'énergie) est organisé par le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTOM 19).

Quant à la collecte du verre, elle est effectuée en prestation par l'association ARBRE.

Le SIRTOM assure également la gestion de 18 déchèteries. Les hauts de quai sont gérés en régie totale ou partielle sur 6 déchèteries, avec un effectif de 8 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par l'association ARBRE. Une équipe de 2 personnes assure un suivi constant des 18 sites.

Il a également pour mission la prévention des déchets et l'organisation d'une politique d'économie circulaire.

### ◀ Les 3 axes prioritaires du syndicat

- > Assurer un service public de qualité
- > Préserver l'environnement
- > Améliorer les conditions de travail des agents

Le cadre réglementaire et les objectifs des Grenelle I et II, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) Nouvelle-Aquitaine ainsi que la COP 21, ont fait évoluer la démarche du syndicat afin d'atteindre les objectifs suivants :

- > Réduction du tonnage des ordures ménagères
- > Augmentation de la part des déchets valorisables
- > Utilisation rationnelle du service : volonté de sensibiliser et responsabiliser les usagers en les impliquant fortement afin de stabiliser les cotisations

## MOYENS ET ÉQUIPEMENTS

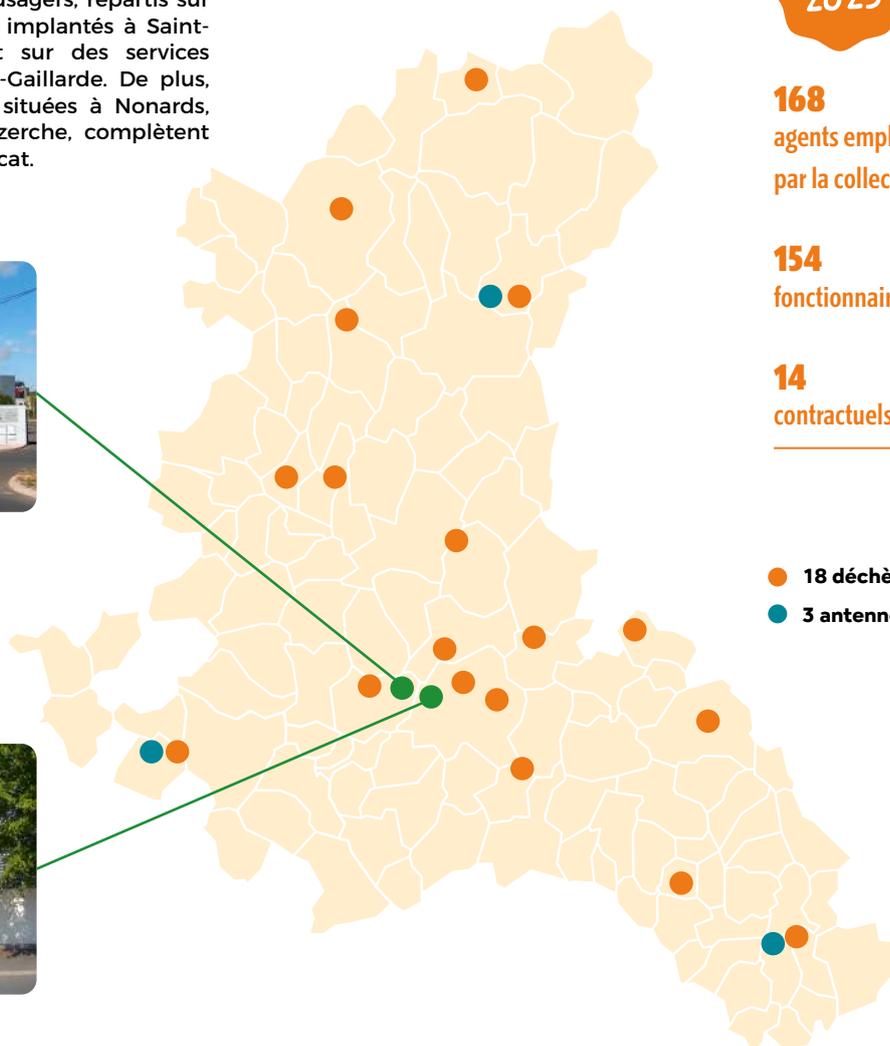
Ce sont 168 agents qui œuvrent quotidiennement au service des usagers, répartis sur des services techniques implantés à Saint-Pantaléon-de-Larche, et sur des services administratifs à Brive-la-Gaillarde. De plus, 3 antennes techniques situées à Nonards, Condat-sur-Vézère et Uzerche, complètent les installations du syndicat.



Services techniques



Services administratifs



CHIFFRES  
2023

**168**  
agents employés  
par la collectivité

**154**  
fonctionnaires

**14**  
contractuels

## CARACTÉRISTIQUES DES AGENTS PERMANENTS

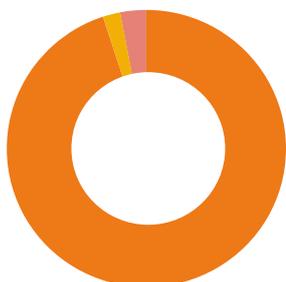
L'effectif du SIRTOM reste stable, il est composé de **95% de catégorie C**.

L'âge moyen des agents est de **46 ans**.

**40,4%** ont plus de 50 ans.

Sur l'année 2024, **trois départs à la retraite** sont prévus.

### ▲ Répartition des agents par catégorie



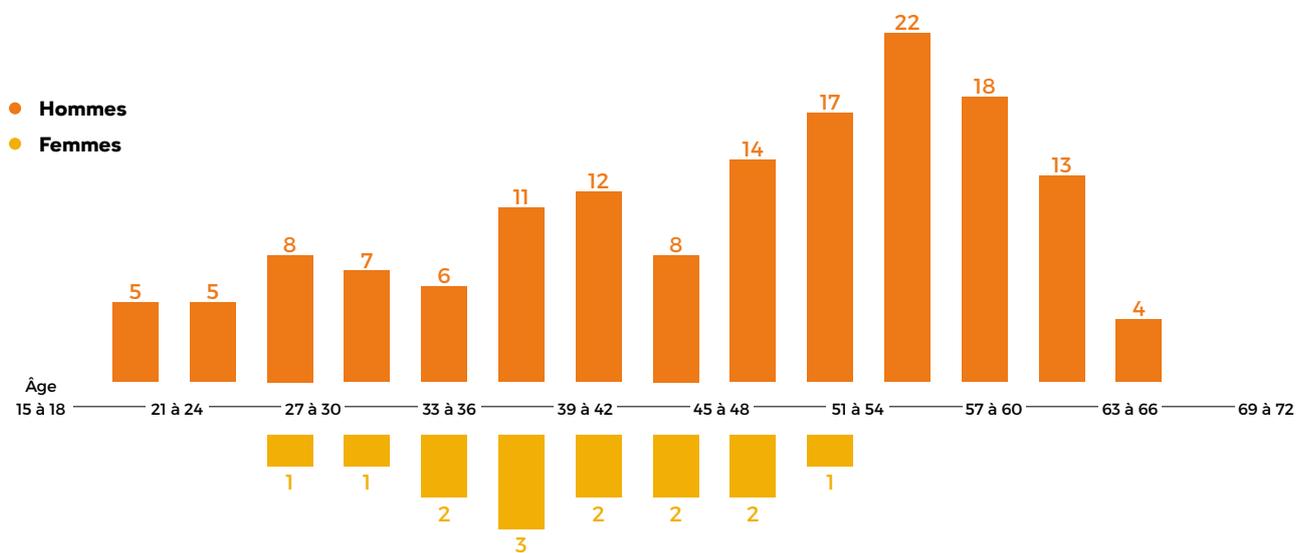
● **Catégorie A**  
> 3 titulaires

● **Catégorie B**  
> 5 titulaires

● **Catégorie C**  
> 146 titulaires  
> 14 contractuels

**= 154 titulaires 14 contractuels**

## PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT



Nombre d'hommes : 150 / Nombre de femmes : 14 / Total : 164

18

## MOUVEMENT DES AGENTS

### Recrutements

- > **8 titularisations**
  - 6 agents de collecte (catégorie C)
  - 1 gardien de déchèterie (catégorie C)
  - 1 agent TEOMI (catégorie C)
- > **1 recrutement par voie de mutation**
  - 1 directeur adjoint (catégorie A)
- > **11 stagiarisations**
  - 10 agents de collecte (catégorie C)
  - 1 agent entretien des locaux (catégorie B)

### Départs

- > **9 départs en retraite**
  - 1 directeur adjoint (catégorie A)
  - 1 Responsable de la collecte des déchets (catégorie B)
  - 5 agents de collecte (catégorie C)
  - 1 responsable atelier (catégorie C)
  - 1 ambassadeur de tri (catégorie C)
- > **1 démission**
  - 1 agent de collecte (catégorie C)



### LE SIRTOM DISPOSE DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS POUR MENER À BIEN SA MISSION :

- > plus de 1300 bornes aériennes, dont 642 colonnes à verre
- > 536 colonnes enterrées ou semi-enterrées tous flux confondus
- > plus de 154 000 bacs individuels
- > plus de 12 400 composteurs distribués
- > 40 bennes à ordures ménagères
- > 8 polybennes
- > 15 fourgons et 7 véhicules légers
- > 2 chariots élévateurs
- > 1 camion de lavage

# Temps forts de l'année 2023

## Les 50 ans du SIRTOM

Créé en 1973, le SIRTOM de la région de Brive s'engage depuis 50 ans dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Aussi, en 2023, différentes actions et une campagne de communication ont été spécifiquement dédiées à cet anniversaire, dont l'élaboration d'une signature associée au logo du syndicat.

> Plusieurs **publireportages** dans la presse et sur les réseaux sociaux :  
**5 767,85 € TTC**



> **Campagne d'affichage** sur les bennes à ordures ménagères :  
**9 495,84 € TTC**



> L'une des initiatives était l'élaboration d'un **cahier de textes** et d'un **cahier de liaison** qui ont été remis à la rentrée 2023 aux élèves des écoles primaires situées sur le territoire du syndicat. La participation à ce projet a été ouverte à l'ensemble des enfants inscrits dans les accueils de loisirs des communes situées sur le périmètre du SIRTOM et vise à les inciter aux bons réflexes du tri, ainsi qu'à la prévention des déchets. Le syndicat a donc proposé aux 12 accueils de loisirs participants de s'engager dans la conception de ce support par la création et l'intégration de jeux tels que des mots croisés, labyrinthe, rébus... réalisés par leurs soins. Leur collaboration a été mise à l'honneur, lors de la journée officielle d'anniversaire le mercredi 14 juin 2023, en accueillant dans les locaux du SIRTOM plus de 220 enfants afin qu'ils bénéficient d'un spectacle et d'un goûter.



- Cahiers de textes : **33 516 € TTC**
- Cahiers de liaison : **7 191,60 € TTC**
- Spectacle : **2 167,18 € TTC**
- Goodies : **2 599,68 € TTC**

# Présentation générale

► Une journée officielle d'anniversaire le mercredi 14 juin 2023 : Le SIRTOM a réuni à cette occasion les agents et élus, retraités et actifs, soit plus de 350 invités



• Organisation (traiteur, chapiteau...) : **26 228,95 € TTC**



- Goodies remis aux invités : **6 949,37 € TTC**
- Médailles à l'effigie des 50 ans et remises aux agents : **10 782,00 € TTC**
- Brochure sur l'histoire du syndicat : **14 740 € TTC**
- Goodies : **2 599,68 € TTC**



• Panneaux d'exposition – kakémonos **774,00 € TTC**

## Déploiement des PAV dans l'hypercentre de Brive-la-Gaillarde

L'année 2023 est également marquée par la mise en place de la collecte des restes de repas en apport volontaire dans l'hypercentre de Brive-la-Gaillarde.

En collaboration avec Brive-la-Gaillarde, de nouveaux points déchets ont été définis pour ainsi prévoir l'implantation de colonnes dans l'hypercentre avec l'objectif que ses habitants soient à moins de 100 mètres d'une colonne. Ce dispositif a impacté autant les particuliers que les professionnels.

Ces nouveaux points ont nécessité une phase travaux, puis une phase communication pour accompagner les usagers dans ce changement effectif début mai 2023.

Effectivement, la mise en place de ces points a engendré de nouvelles modalités de collecte :

> Suppression des distributions et des collectes des sacs rouges post-payés pour les ordures ménagères

> Nouveau service avec une collecte des restes de repas

> Apport des déchets aux colonnes enterrées (ordures ménagères, recyclables, restes de repas, verre et papiers)

> Maintien d'une collecte hebdomadaire par type de déchets en porte à porte, uniquement pour les personnes équipées d'un bac

> Nouveaux outils de collecte (sacs précollecte, badge pour l'accès aux colonnes d'ordures ménagères)

> Et plus spécifiquement pour les professionnels, la mise en place d'une collecte des cartons 2 fois par semaine.

DEPUIS (+) DE  
50 ANS LE SIRTOM  
EST À VOS CÔTÉS  
POUR PRÉSERVER NOTRE  
ENVIRONNEMENT



Rue des Carbonnières  
(Brive-la-Gaillarde)

### ◀ Une phase de travaux pour l'implantation des colonnes

Ces travaux d'envergure, bloquant l'accès temporaire de certaines rues, ont sollicité le questionnement des usagers. Aussi, des banderoles pour un coût de 3 014,40 € TTC informant de ces nouveaux dispositifs ont été diffusées sur chaque site afin de permettre une projection aux usagers.



# 01 Présentation générale

## 5 colonnes enterrées :

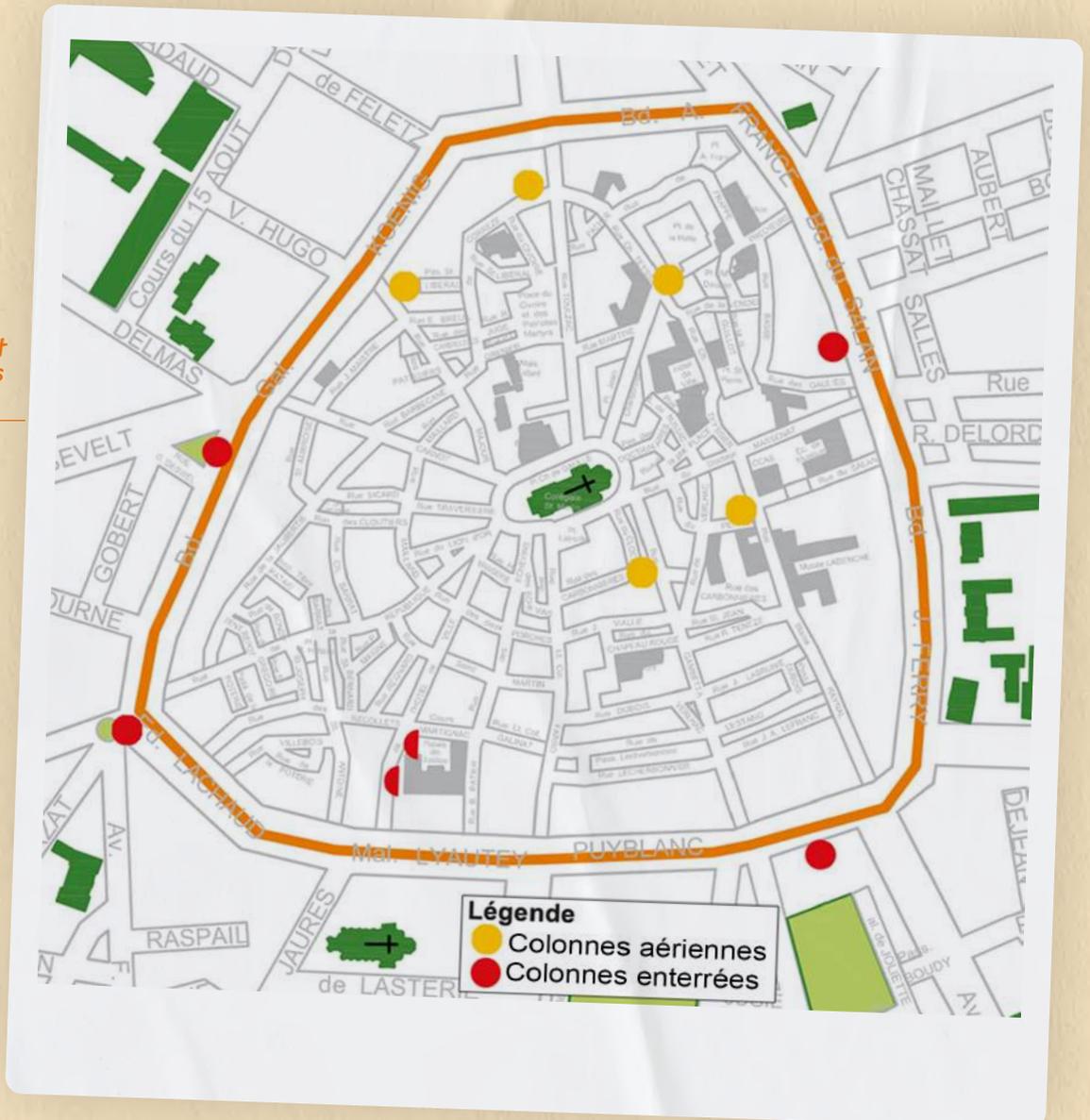
- > **Bd Koenig :**
  - 5 flux enterrés  
OM-EMR-PAPIER-VERRE-BIO
- > **Bd Jules-Ferry / place Winston-Churchill :**
  - 5 flux enterrés  
OM-EMR-PAPIER-VERRE-BIO
- > **Bd Édouard-Lachaud / place de la République :**
  - 3 flux enterrés  
OM-BIO-EMR
- > **Cours Martignac :**
  - 2 flux enterrés  
VERRE-PAPIER
- > **Rue de l'Hôtel-de-Ville :**
  - 3 flux enterrés  
OM-BIO-EMR
- > **Bd du Salan :**
  - 5 flux enterrés  
OM-EMR-PAPIER-VERRE-BIO

## 5 colonnes aériennes implantées provisoirement :

Il s'agissait, pour ces dernières, d'une phase de test afin de trouver les endroits les plus judicieux avant une implantation définitive.

- > **Angle rue Gambetta / rue des Carbonnières :**
  - OM-BIO
- > **Rue de Corrèze :**
  - OM-BIO
- > **Rue Charles-Teyssier :**
  - OM-BIO-EMR
- > **Angle rue Majour / bd Koenig :**
  - OM-BIO
- > **Angle rue Blaise-Raynal / rue du Perron :**
  - OM-BIO-EMR

Emplacement des nouvelles bornes





# Collecte et valorisation des déchets

## Les ordures ménagères

**TOUT HABITANT DU TERRITOIRE PEUT BÉNÉFICIER DES 4 DISPOSITIFS DE COLLECTE CI-APRÈS**

### MODES DE COLLECTE

#### ◀ COLLECTE EN PORTE À PORTE

Elle est effectuée par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur marron. Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, et sont pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. À chaque levée, est comptabilisé en litres le volume du bac, qu'il soit plein ou pas.

La fréquence de collecte actuelle est généralement hebdomadaire sur l'ensemble du territoire. Toutefois, la politique du SIRTOM tend vers une fréquence de collecte bimensuelle.



En 2023, 15 communes supplémentaires du Pays de Lubersac-Pompadour, du Pays de Saint-Yrieix et du Pays d'Uzerche bénéficient de ce rythme. Ce sont donc 66 communes du territoire du SIRTOM qui sont collectées à la quinzaine soit parce qu'elles disposent d'une collecte de restes de repas ou de bornes d'apport volontaire (colonnes enterrées ou semi-enterrées) qui constituent un deuxième exutoire.

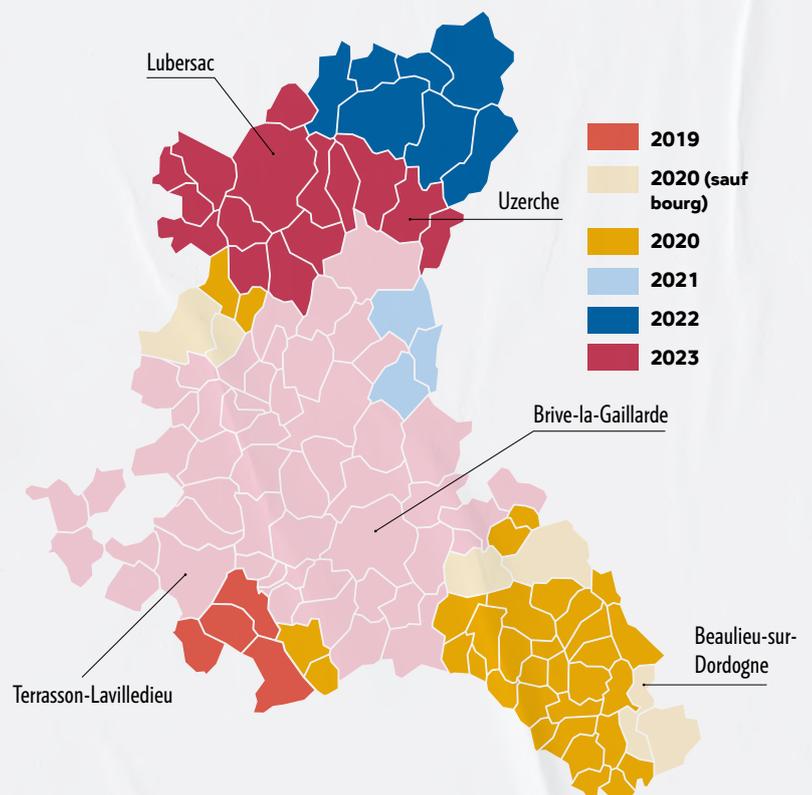
CHIFFRES  
2023

#### VÉHICULES OMR

**9**  
bennes à ordures ménagères bi-compartimentées

**31**  
bennes à ordures ménagères

### COLLECTE OM À LA QUINZAINE



### ◀ BACS DE REGROUPEMENT

Pour les zones inaccessibles au camion de collecte, des bacs de regroupement fermés à clé sont positionnés et peuvent desservir jusqu'à 10 habitations. Chaque usager possède une clé et dépose ses déchets dans des **sacs post-payés** qu'ils peuvent se procurer au SIRTOM ou dans leur mairie. Le volume des sacs est de 30 L, 50 L, ou 100 L, ils sont conditionnés en rouleaux de 25 sacs et comptabilisés à l'année N + 1 (25 x 30 L = 750 L).



### ◀ APPORT VOLONTAIRE

Des bornes enterrées ou semi-enterrées sont mises à disposition sur le territoire. Pour effectuer un dépôt et déverrouiller le tambour de la borne, l'usager doit se munir d'un badge individuel qui permet également son identification. Les badges sont fournis gratuitement par le SIRTOM sur simple demande.

À chaque dépôt, est comptabilisé le volume du tambour, soit 50 L (100 L pour certaines colonnes destinées aux gros producteurs).



### ◀ SACS POST-PAYÉS

Pour des habitations ne disposant pas de place pour stocker un bac ou pour un événement particulier qui peut générer plus de déchets (réception, mariage, déménagement...), ces sacs sont la solution. Ils sont les seuls collectés sur le domaine public.

**CHIFFRES  
2023**

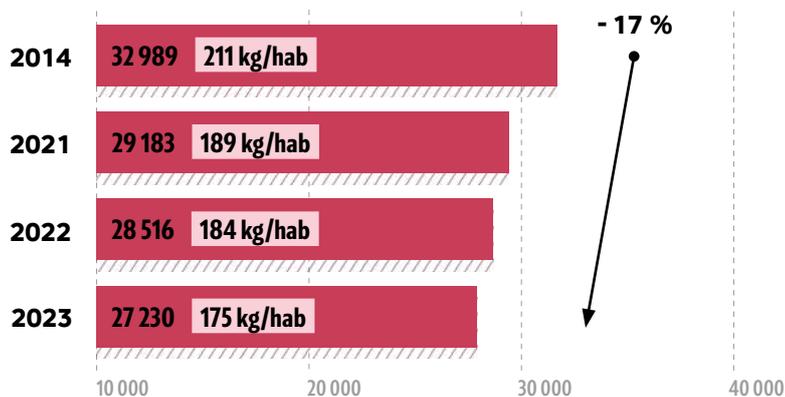
#### ÉQUIPEMENTS OMR

**79**  
colonnes enterrées

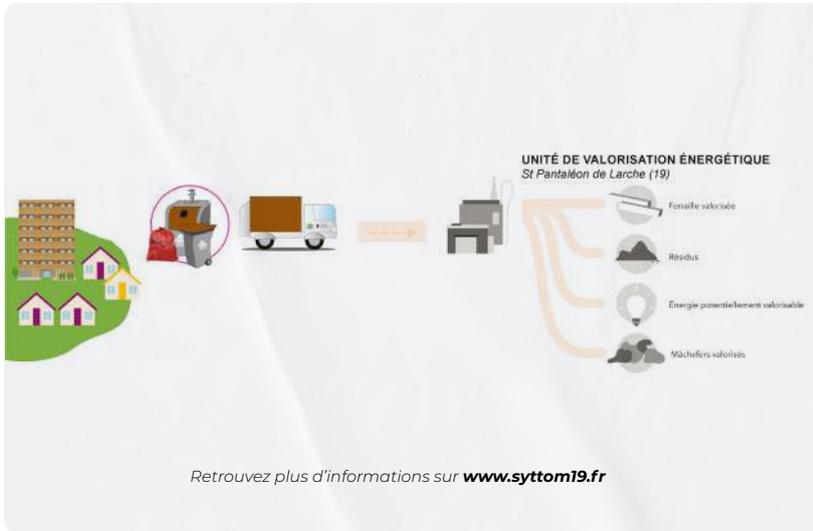
**67**  
colonnes semi-enterrées



### ÉVOLUTION DES TONNAGES



# Collecte et valorisation des déchets



## VALORISATION

Après la collecte, les ordures ménagères sont acheminées vers l'**Unité de valorisation énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche** gérée par le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19). Comme l'ensemble des collectivités en charge de la collecte en Corrèze, le SIRTOM adhère à cet établissement public pour l'organisation du transport et du traitement des ordures ménagères.

▲ Le coût de traitement, fixé par le SYTTOM 19, est de 130 €/t en 2023 (114 €/t en 2022).

Cette valorisation représente 3 519 312,24 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 15,50 % du budget de fonctionnement).

## Les emballages ménagers recyclables

### MODES DE COLLECTE

#### ▲ COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Elle est effectuée par l'intermédiaire de bacs individuels à couvercle de couleur jaune. Les bacs ont une capacité de 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L, et sont pucés afin de permettre l'identification de chaque usager. Ce bac n'est pas pris en compte dans le calcul de la part fixe. Les usagers y déposent leurs emballages ménagers recyclables en vrac.

La fréquence de collecte actuelle est généralement bimensuelle sur l'ensemble du territoire.

#### ▲ APPORT VOLONTAIRE

Avec 346 colonnes aériennes, enterrées ou semi-enterrées, mises à disposition sur le territoire, les usagers peuvent déposer leurs recyclables en vrac à l'aide d'un sac de pré-collecte.

Par ailleurs, 21 bennes sont implantées dans des zones d'activités, pour permettre aux entreprises de déposer leur carton brut. En 2023, ce sont 281 tonnes de cartons qui ont été collectées.

CHIFFRES  
2023

### ÉQUIPEMENTS EMBALLAGES

208

colonnes aériennes

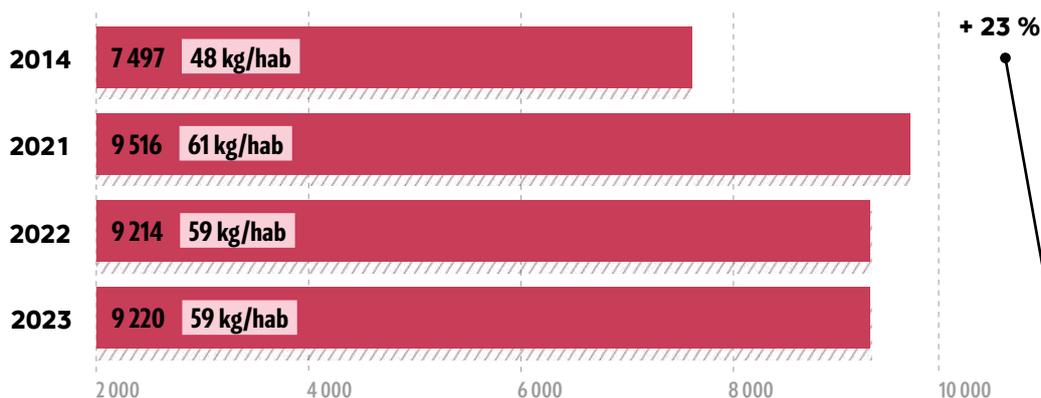
77

colonnes enterrées

61

colonnes semi-enterrées

### ÉVOLUTION DES TONNAGES





## VALORISATION

Les véhicules de collecte du SIRTOM vident les emballages ménagers recyclables au centre de transfert à Ussac. Les déchets sont ensuite rechargés pour être acheminés vers le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste, géré par le SYDED du Lot.

Ils y sont séparés par catégorie de matériaux, compactés sous forme de balle avant d'être envoyés vers leur filière de valorisation appropriée.

◀ **Le coût de traitement au centre de tri du sélectif, fixé par le SYTTOM 19, est de 210 €/t en 2023 (200 €/t en 2022).**

Cette valorisation représente 1 904 262,10 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 8,40 % du budget de fonctionnement) et comprend le flux papier.

La valorisation de chaque matière en usine de recyclage pour la fabrication de nouveaux objets, s'effectue essentiellement en France et en Espagne.

### DESTINATIONS PRINCIPALES DES PRODUITS RECYCLABLES :

- 1 Les films plastiques à Châlons-en-Champagne (51) et en Espagne
- 2 Le papier à Épinal (88) et en Espagne
- 3 Le PET foncé type bouteille d'eau pétillante à Colmar (68)
- 4 Le PET clair type bouteille d'eau à Limay (78)
- 5 Le PET clair type barquette plastique à Sainte-Marie-la-Blanche (21)
- 6 Le PE-PP-PS type pot de yaourt à La Loyère (71)
- 7 L'acier à Boucau (64) et en Espagne
- 8 L'aluminium, le PEHD (bouteille d'adoucissant), les briques alimentaires, les cartons en Espagne



## Le papier et le verre

### MODES DE COLLECTE

#### ▲ APPORT VOLONTAIRE

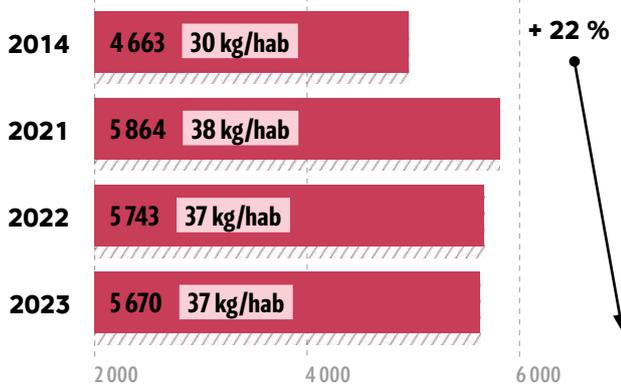
Ces 2 flux sont uniquement collectés en apport volontaire grâce à un réseau dense de 759 colonnes pour le verre et 471 pour le papier.

La collecte du verre est assurée en prestation par l'association ARBRE. Quant à la collecte du papier, elle s'effectue en régie par les équipes de polybennes.



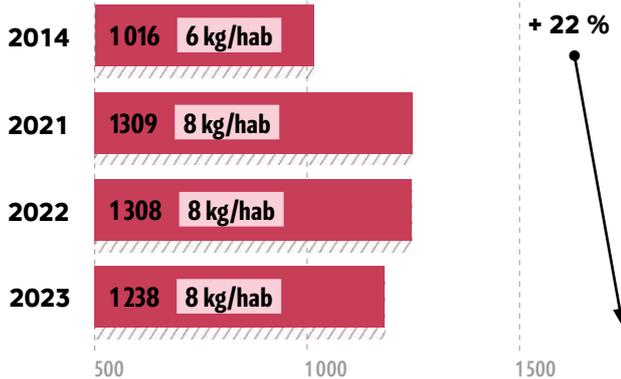
### ÉVOLUTION DES TONNAGES

#### ▲ Verre



### ÉVOLUTION DES TONNAGES

#### ▲ Papier



CHIFFRES  
2023

#### ÉQUIPEMENTS PAPIER

**369**  
colonnes aériennes

**63**  
colonnes enterrées

**39**  
colonnes semi-enterrées

**2**  
bennes

#### ÉQUIPEMENTS VERRE

**642**  
colonnes aériennes

**67**  
colonnes enterrées

**50**  
colonnes semi-enterrées



## VALORISATION

Les véhicules de collecte du SIRTOM vident le verre et le papier au centre de transfert à Ussac. Ensuite, ils sont rechargés pour être acheminés directement vers leur filière de valorisation :

> Le verre, recyclable à l'infini, est acheminé à Izon (33) ou Béziers (34)

> Le papier est dirigé à Épinal (88) pour la fabrication de papier journal à partir de papier 100 % recyclé

Cette valorisation représente 237 096,66 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 1 % du budget de fonctionnement et uniquement pour le verre).

## Les restes de repas

### MODES DE COLLECTE

#### ◀ COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

Elle est effectuée avec des bacs marron de 120 L (avec une cuve réductrice de 60 L). Chaque habitation possède un bio-seau ajouré de 10 L et des sacs biodégradables. La fréquence de collecte varie entre 1 et 2 fois par semaine, réalisée avec des camions bi-compartmentés pour ramasser en même temps les ordures ménagères et ainsi éviter un coût de fonctionnement supplémentaire.

Durant l'année 2023, ce sont 2 nouveaux secteurs à Brive-la-Gaillarde qui ont été desservis par la collecte séparée des restes de repas : le secteur « Centre est » et « Les Lycées ».

CHIFFRES  
2023

**31 857**  
foyers desservis  
(Brive, Donzenac, Ussac  
et Malemort)

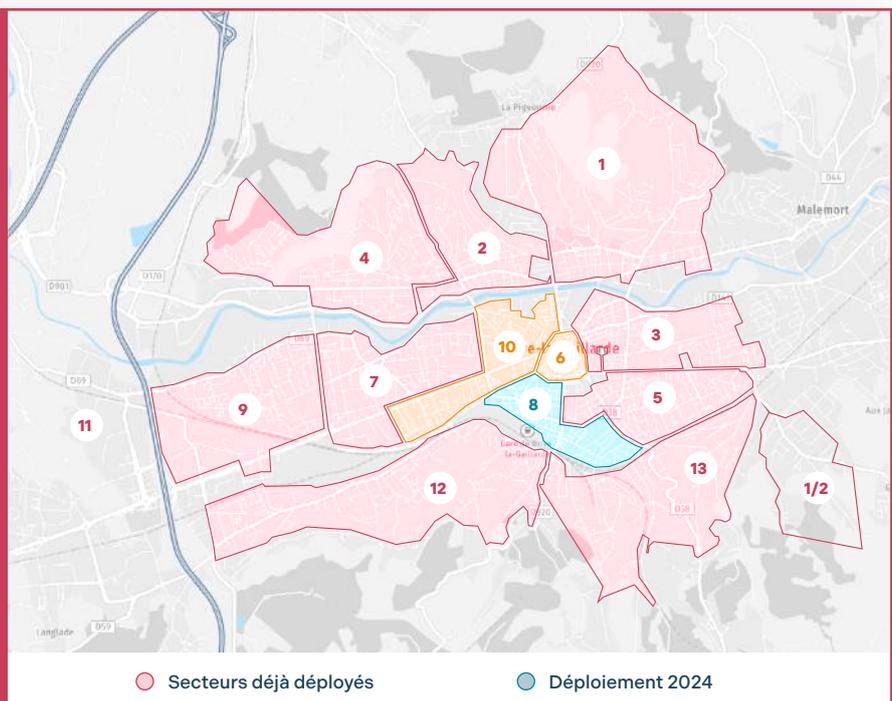
**281**  
gros producteurs  
(établissements  
scolaires, de santé, et  
métiers de bouche)



11 secteurs ont déjà été déployés à Brive dans le cadre de la collecte de biodéchets.

Un nouveau verra le jour en 2024.

- 1 Secteur Migoule
- 2 Secteur Rosiers
- 3 Secteur Stadium
- 4 Secteur Vialmur
- 5 Secteur Centre est
- 6 Secteur Centre ville
- 7 Secteur Estavel
- 8 Secteur Champanatier
- 9 Secteur Zone ouest
- 10 Secteur Les Lycées
- 11 Secteur gros producteurs
- 12 Secteur Bouquet
- 13 Secteur Le Breuil-Malecroix



# Collecte et valorisation des déchets

## ▲ APPORT VOLONTAIRE

Des colonnes enterrées ou aériennes de type « tubes » sont destinées à l'habitat vertical et au centre-bourg des communes. Les usagers disposent comme en porte-à-porte d'un bio-seau, de sacs et du même badge que pour les OMR.

L'hypercentre de Brive-la-Gaillarde a été équipé pour la collecte des restes de repas en apport volontaire avec 4 bornes aériennes et 5 bornes enterrées.

Parallèlement, la commune d'Objat a également été équipée d'une borne enterrée ainsi que des résidences à Brive-la-Gaillarde avec 3 bornes enterrées.



CHIFFRES 2023

**33** colonnes d'apport volontaire (Brive, Donzenac, Ussac et Malemort)

**3 143** foyers desservis

**78** tonnes collectées

## ▲ COMPOSTEURS

Des composteurs individuels ou collectifs de 400 L, 600 L ou 800 L sont mis à disposition des usagers moyennant une participation de 20 €, 30 € ou 40 € selon le volume choisi. Des composteurs collectifs en bois de 1, 5 ou 10 m<sup>3</sup> sont également proposés pour des structures spécifiques comme les écoles, les Ehpad ou les pieds d'immeuble.



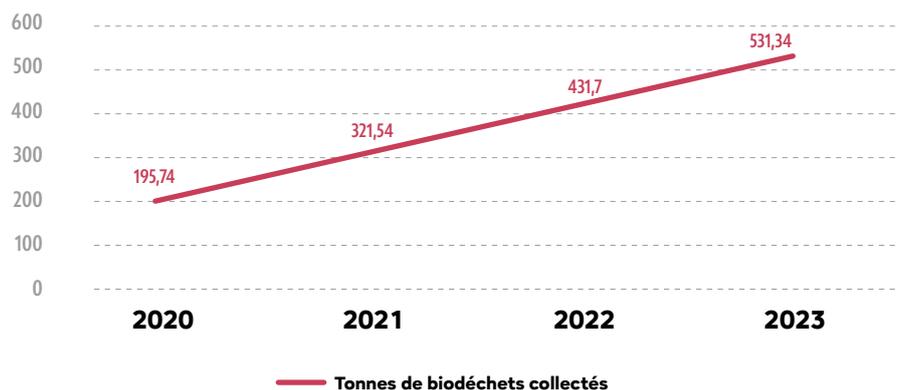
Retrouvez toutes les données liées aux composteurs à la rubrique « prévention » page XX

## ÉVOLUTION DES TONNAGES

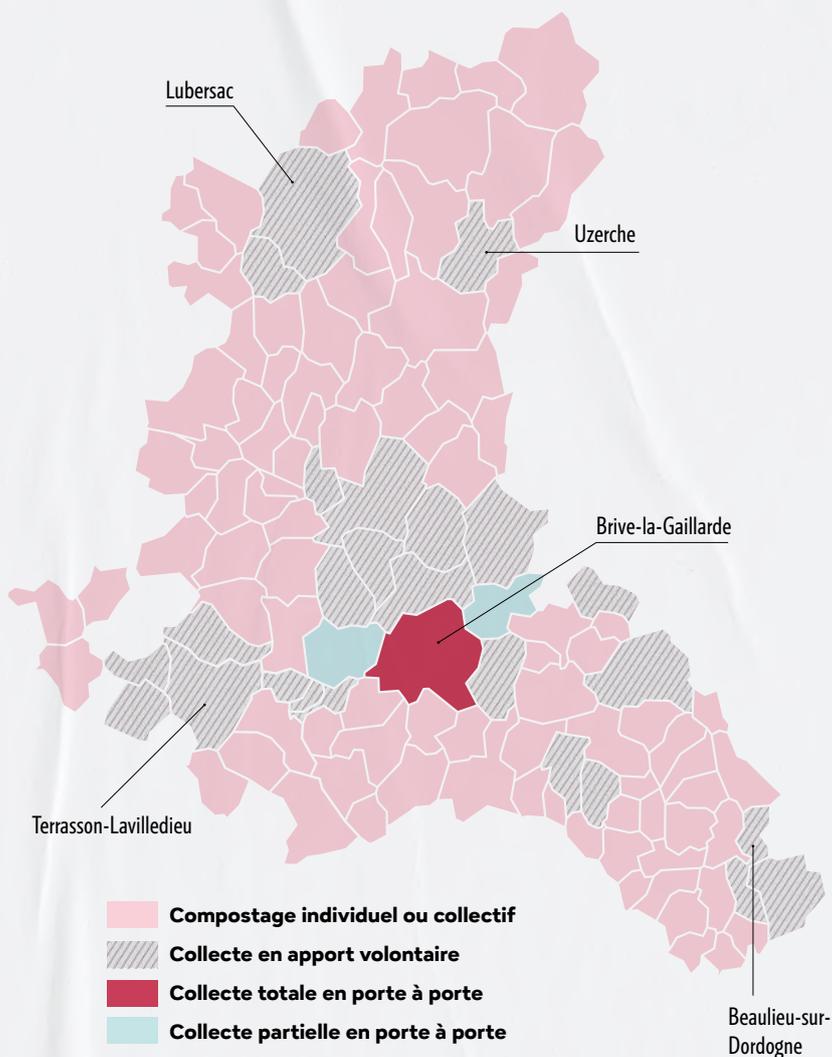
Le SIRTOM déploie le tri à la source des restes de repas au travers de plusieurs dispositifs :

- > Une collecte des restes de repas en porte-à-porte dans les villes les plus urbaines
- > Une collecte en apport volontaire dans les communes aux centres-bourgs denses
- > Le compostage individuel ou partagé dans les communes les moins denses

### ▲ Évolution des tonnages de biodéchets collectés 2020-2023



## TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SIRTOM



CHIFFRES  
2023

### ÉQUIPEMENTS RESTES DE REPAS

**35**  
colonnes enterrées

**14**  
colonnes aériennes

**12 482**  
composteurs

### VALORISATION

Les déchets de restes de repas collectés sont ensuite pris en charge par le SYTTOM 19 et envoyés sur une unité de méthanisation à Gramat (46) afin de produire du gaz vert.

En sortie de méthaniseur, le digestat est transformé en amendement organique.

◀ Le coût de traitement, fixé par le SYTTOM 19, est de 100 €/t en 2023 (90 €/t en 2022).

Cette valorisation représente 52 446,40 € de dépenses pour le SIRTOM (soit 0,20 % du budget de fonctionnement).

### À NOTER

> Chaque colonne d'apport volontaire, tous flux confondus, bénéficie d'une collecte et également d'un nettoyage et d'une désinfection réalisés avec le camion de lavage.



# 03

## Les déchèteries

### Généralités

Les déchèteries sont les lieux de tri pour les déchets qui ne peuvent être collectés, du fait de leur nature, par la collecte classique à domicile ou en colonnes. Ces points d'apport permettent ainsi de collecter séparément plus d'une vingtaine de filières de déchets dont l'ameublement, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets spéciaux et plus globalement, tout élément ou objet constitué de bois, métaux, plastique, céramique, etc.

Le SIRTOM gère 18 déchèteries en partenariat avec l'association ARBRE pour l'accueil des usagers. Cette structure, inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, permet au syndicat d'être acteur de l'insertion sur son territoire.

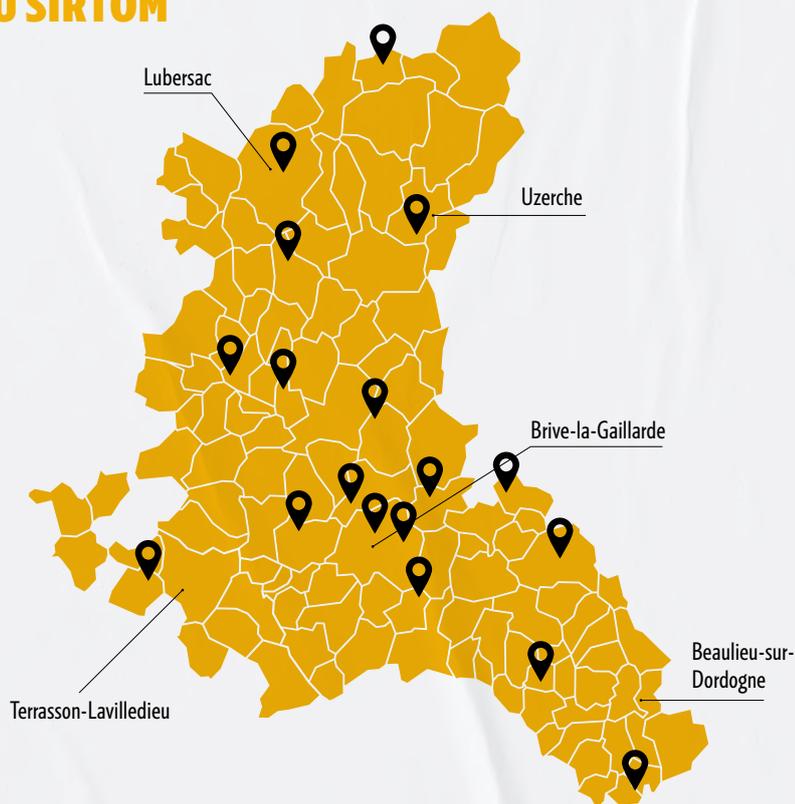
Les hauts de quai sont gérés en régie totale ou partielle sur 6 déchèteries, avec un effectif de 7 agents. Le gardiennage des autres déchèteries est assuré par l'association ARBRE. Une équipe de 2 agents du SIRTOM assure un suivi constant des 18 sites.

Le nombre conséquent de déchèteries résulte de la volonté du SIRTOM d'assurer un service public de qualité en étant au plus près des habitants. Un maillage pour que chacun puisse trouver un équipement à moins de 15 kilomètres.

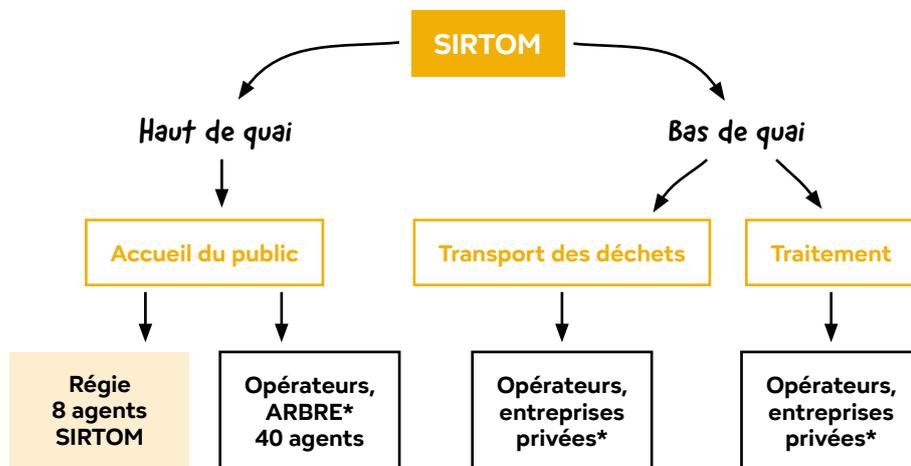
Leur accès est réservé aux habitants (particuliers) des communes adhérentes au SIRTOM. L'accès pour les professionnels est autorisé et soumis à facturation (seules les déchèteries de Brive Pierre-Chaumeil et Brive Léo Lagrange ne sont pas accessibles aux professionnels).



### CARTE DES 18 DÉCHÈTERIES DU SIRTOM



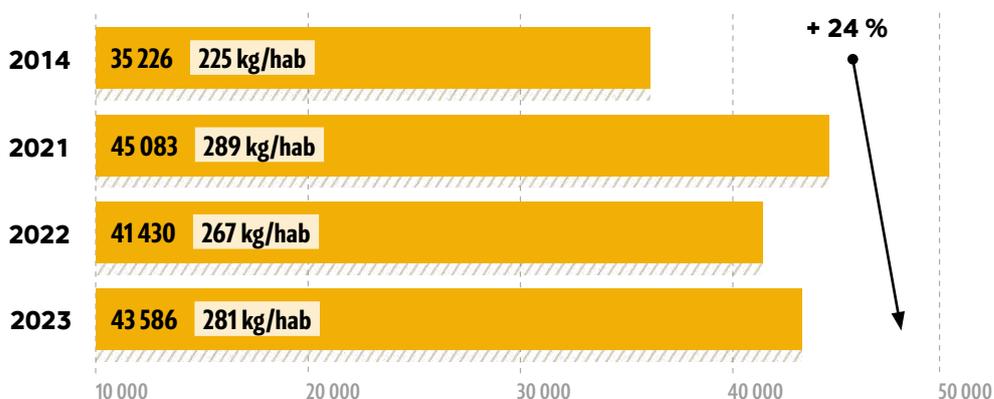
## MODE DE GESTION



Afin d'optimiser les rotations de bennes, une tournée quotidienne de compactage est assurée pour les 6 déchèteries du bassin de Brive-la-Gaillarde.

En 2023, ce sont **2 502 bennes** qui ont été compactées.

## ÉVOLUTION DES TONNAGES

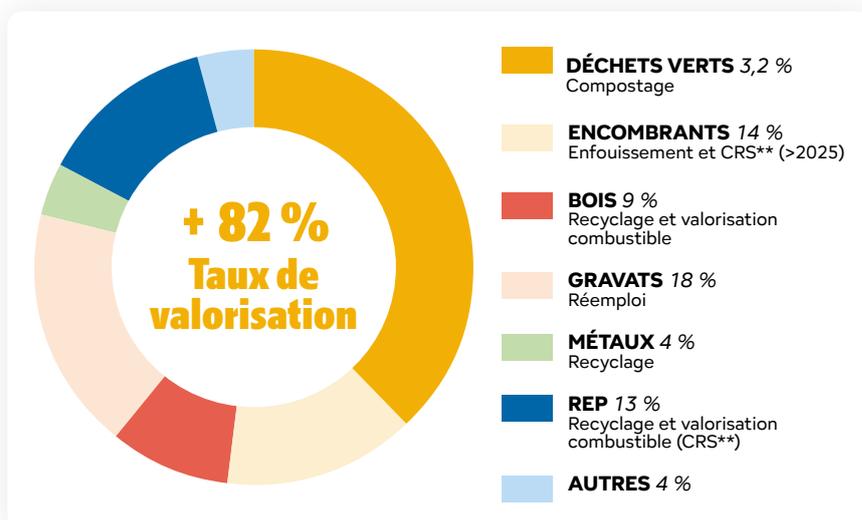


23

## VALORISATION

Les déchets ainsi triés sont dirigés respectivement vers des filières de valorisation telles que : le compostage, le recyclage, la valorisation énergétique. La loi AGEC du 10/02/2020 a renforcé les dispositifs de filière à Responsabilité Élargie du Producteur (principe pollueur-payeur). Le SIRTOM de la Région de Brive travaille avec les éco-organismes en charge de ces filières.

Pour ce faire, l'éco-organisme s'engage par contrat à financer le transport et le traitement, ou à soutenir directement le SIRTOM.



\* Prestataires retenus dans le cadre de marchés publics \*\* CRS Combustible Solide de Récupération

### ◀ Filières de valorisation

Déchets	Lieu	Valorisation
DÉCHETS VERTS	Allasac Monceaux-sur-Dordogne Saint-Paul-Laroche (24)	Compostage
ENCOMBRANTS	Perbousie (19)	Enfouissement
BOIS	Perbousie (19) pour broyage	- Chauffage biomasse ou industriel - Recyclage panneaux de particules pour meubles
GRAVATS	Saint-Sornin-Lavolps	Remblai / sous-couche
	Perbousie (19)	Recouvrement pour limiter les odeurs et envois ; piste du site
HUILE FRITURE	Région parisienne	Biocarburant
HUILE VIDANGE	Rouen / Bordeaux	Valorisation combustible
MÉTAUX	Bassin de Brive (19)	Conditionnement pour recyclage
DMS		Traitement spécifique (chimique, thermique)
FILIÈRES REP		Combustible solide de récupération

### ACCÈS DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, 2 nouvelles déchèteries sont ouvertes aux professionnels : Allasac-Donzenac et Malemort. Ainsi, l'accès des professionnels en déchèteries est autorisé (et soumis à facturation) sur toutes les déchèteries du SIRTOM à l'exception des 2 déchèteries de Brive-la-Gaillarde.

### ◀ Tarifs 2023

**6 913**  
passages enregistrés \_\_\_\_\_ **+47,96 %**  
par rapport à 2022

**542**  
producteurs \_\_\_\_\_ **+26,4 %**  
par rapport à 2022

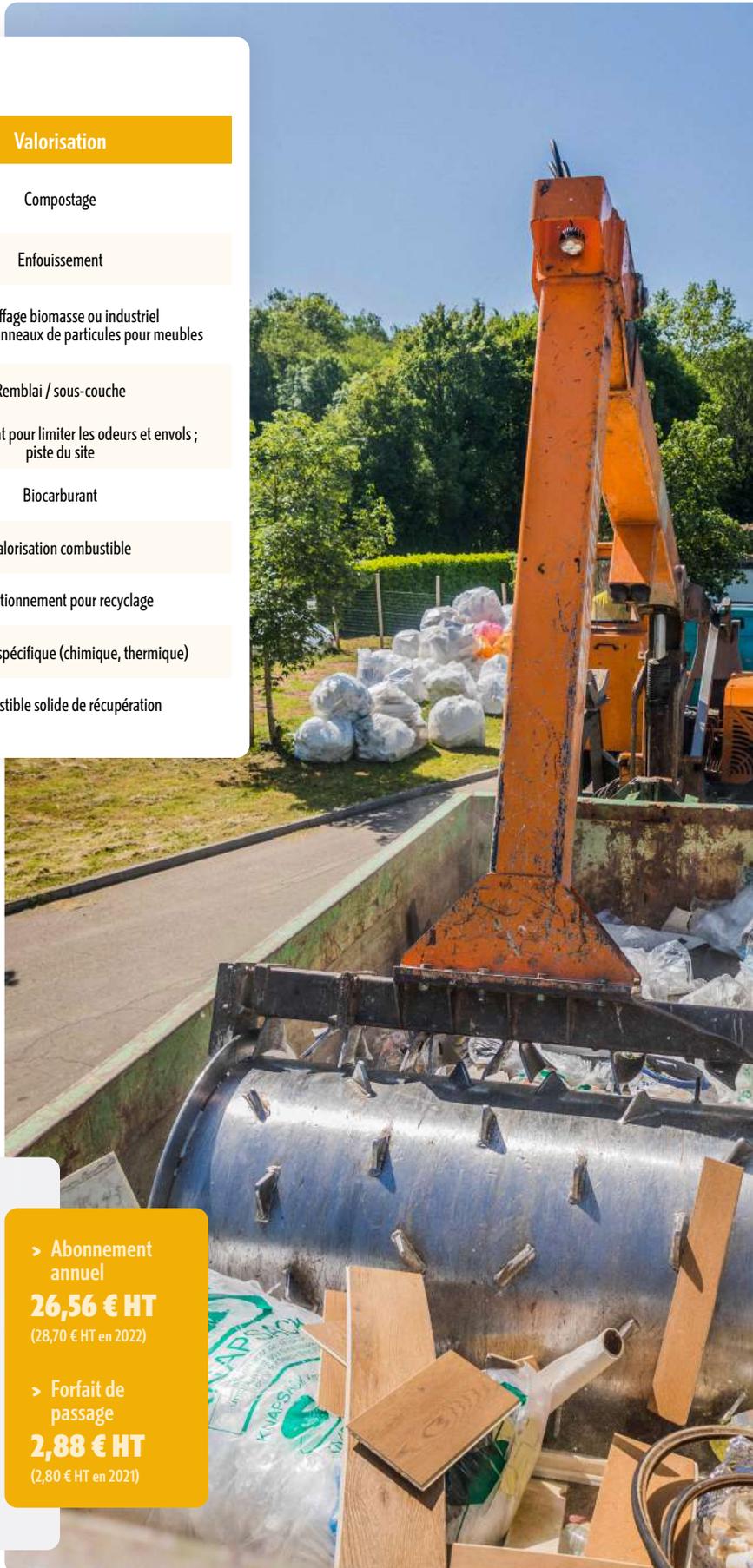
**1 771**  
factures \_\_\_\_\_ **pour un montant de**  
**+163 044,80 €**

> Abonnement  
annuel

**26,56 € HT**  
(28,70 € HT en 2022)

> Forfait de  
passage

**2,88 € HT**  
(2,80 € HT en 2021)





Déchets acceptés	Déchèterie d'Ussac et d'Uzerche (à la pesée)	Autres déchèteries (au volume)
GRAVATS	49,67 €/t H.T.	39,82 €/m3 H.T.
DÉCHETS VERTS	52,20 €/t H.T.	8,65 €/m3 H.T.
ENCOMBRANTS	138,52 €/t H.T.	27,75 €/m3 H.T.
PALETTES (BOIS A)	13,79 €/t H.T.	1,83 €/m3 H.T.
BOIS TRAITÉ, PEINT, VERNIS (BOIS B)	55,12 €/t H.T.	8,50 €/m3 H.T.
<b>CARTONS - FERRAILLES - DÉCHETS ÉLECTRIQUES &amp; ÉLECTRONIQUES - VERRE : GRATUITS</b>		

## LES TRAVAUX



- Depuis 2022, le SIRTOM de la région de Brive a déployé des espaces de réemploi sur 9 déchèteries du territoire, soutenus par des aides de l'Union européenne. Ces espaces permettent de préserver les objets déposés en déchèterie en vue de leur réemploi par une structure locale de l'économie sociale et solidaire. En 2023, la déchèterie de Malemort a été dotée d'un local pour le réemploi (bâtiment et éclairage) pour un coût de **60 247,27 € TTC**.
- Rénovation électrique des locaux des 18 déchèteries : **27 359,57 € TTC**, répartis en travaux d'éclairage pour **12 220,37 € TTC** et de chauffage pour **15 139,20 € TTC**
- Acquisition de conteneurs maritimes pour la création d'espaces de réemploi pour les déchèterie d'Uzerche et de Cosnac : **9 600 € TTC**
- Installation d'un système de vidéoprotection à la déchèterie de Condat-sur-Vézère : **8 421,43 € TTC**
- Matériel d'exploitation : dispositif de rétention pour les huiles, guides berces et remplacement de garde-corps, signalétiques... : **18 110,64 € TTC**
- Aménagement complémentaire pour le local de réemploi à la déchèterie de Saint-Julien-Maumont : **396 € TTC**
- Réparations diverses à la suite de sinistres :
  - Déchèterie de Brive Pierre Chaumeil :
    - Portail d'entrée **11 736 € TTC**
  - Déchèterie d'Ussac :
    - Couverture et charpente du local gardien : **26 692,80 € TTC**
    - Portique : **1 332 € TTC**
    - Mise en place d'un soutènement : **3 660 € TTC**

# Tarification et gestion

## La tarification incitative

Depuis 2015, la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative tient compte de la production réelle de déchets des foyers. Son montant comprend 2 parts :

- > Une part fixe calculée sur la base imposable du logement
- > Une part variable calculée en fonction de la production d'ordures ménagères selon 2 paramètres :
  - Le volume du contenant utilisé
    - Le bac : 120 L, 180 L, 240 L, 360 L ou 770 L
    - La trappe de la colonne enterrée ou semi-enterrée : 50 L ou 100 L
    - Les sacs rouges post-payés : 30 L, 50 L ou 100 L
  - Le nombre de présentations :
    - Levée du bac, comptabilisée avec la puce intégrée
    - Ouverture de la trappe de la colonne comptabilisée avec le badge
    - Retrait des sacs rouges post-payés, conditionnés en rouleau de 25 sacs

Depuis 2018, le taux de la part incitative est au maximum, soit 45 %, ce qui veut dire que l'usager paie pratiquement la moitié de sa taxe en fonction de sa production réelle de déchets. Il peut ainsi mesurer, sur sa cotisation, les effets du geste de tri qu'il réalise d'une année sur l'autre.



## COMMENT LIRE SA FEUILLE D'IMPOSITION

Sur l'avis d'imposition de taxe foncière figure :

- > dans la colonne « Taxe ordures ménagères », le montant total de la taxe ;
- > dans l'encadré du bas de la page, une ligne indiquant le montant de la part incitative, c'est-à-dire la production réelle d'ordures ménagères de l'année précédente.

### Comment est calculée la cotisation 2023 ?

- > Une part fixe calculée en fonction de la base imposable du logement x le taux de la commune :  $3\,254 \times 4,16\%$  (taux 2023 de la commune) = 135,36 €
- > Une part incitative calculée en fonction de la production réelle des déchets de l'année précédente (2022 pour cet exemple) soit 26 € qui correspondent à 6 sorties d'un bac 180 L :  $6 \text{ sorties} \times 180 \text{ L} \times 0,0247 \text{ €/L}$  (prix au litre 2023) = 26,67 € arrondi à 26 €

**Montant total : 135,36 € + 26,67 € = 162,03 € arrondi à 162 €**

Taxe foncière 2023	Commune	Syndicat de communes	Inter-communauté	Taxes additionnelles	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2023	%	%	%	%	%	4,16 %	%	%
Adresse								
Base	3254	Base imposable		3254	3254			
Cotisation								
Cotisation fiscale								
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisation fiscale								
Cotisation 2021								
Cotisation 2022								
Variation %								
<b>MONTANT TOTAL de la cotisation</b>								
162								
162								
206								
Propriétés non bâties								
Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	%
Bases series non agricoles								
Bases series agricoles								
Cotisation 2022								
Cotisation 2023								
Variation %								
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)								
Base du forfait locataire								
Méprorizon bases foncières constructibles								
Caisse d'assurance des accidents agricoles								
Base Etat								
Base collectivité								
Dont impôt foncier / Cotisation								
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 20%								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale								
<b>MONTANT DE LA PART VARIABLE Inklus dans la cotisation totale</b>								
Dégrevement Habitation principale								
Dégrevement JA Etat								
Dégrevement JA Collectivité								
Références administratives :								
<b>Montant de votre impôt</b>								

## Mode de calcul de l'incitation

### 1 CALCUL D'UN COÛT MOYEN AU LITRE

Afin d'établir un tarif équitable tenant compte des litrages produits par chaque type de producteur de déchets, il est nécessaire de calculer au préalable **un coût moyen du litre**.

Il est calculé en fonction du montant total à recouvrer nécessaire pour l'équilibre du budget, divisé par le litrage total collecté sur le territoire quel que soit le flux.

▲ Le montant nécessaire pour équilibrer le budget 2023 du SIRTOM est de 16 640 730 €

▲ Coût moyen au litre = montant à recouvrer / total litrages collectés  
16 640 730 € / 590 096 799 L = 0,0282 € (0,0274 €/L en 2022)

#### ◀ Litrages collectés par producteurs

Type de producteur	OM	TRI	Biodéchets	Total
TEOMI PARTICULIERS	220 394 129	203 632 590	4 320 950	<b>428 347 669</b>
TEOMI PROFESSIONNELS	38 293 430	34 344 250	268 500	<b>72 906 180</b>
REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES	13 696 600	5 299 720	117 320	<b>19 113 640</b>
REDEVANCES COMCOM	2 726 970	365 330	3 720	<b>3 096 020</b>
REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES	40 324 000	25 765 530	543 760	<b>66 633 290</b>
<b>LITRAGE TOTAL COLLECTÉ SUR LE TERRITOIRE</b>				<b>590 096 799</b>

### 2 RÉPARTITION DES MONTANTS À RECOUVRIR PAR TYPE DE PRODUCTEUR

À partir de ce coût moyen, il est possible de calculer la part du montant à recouvrer de chaque type de producteur en lui affectant sa quote-part des litrages collectés..

Type de producteur	Litrage	Coût moyen au litre	Montant à recouvrer en €
TEOMI PARTICULIERS	428 347 669		12 079 404
TEOMI PROFESSIONNELS	72 906 180		2 055 954
REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES	19 113 640	0,0282 €	539 005
REDEVANCES COMCOM	3 096 020		87 308
REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES	66 633 290		1 879 059



▲ Pour les professionnels soumis à la redevance spéciale, les litrages d'ordures ménagères sont pris en compte à 100 % et les litrages de collecte sélective et de biodéchets à 50 % :

### 3 CALCUL DU TARIF AU LITRE DE LA PART INCITATIVE

Enfin, pour déterminer le prix au litre qui sera facturé à chaque type de producteur, le montant à recouvrer est divisé par le litrage du ou des flux facturables :

► Pour la TEOMI Particuliers, le montant à recouvrer doit être au préalable pondéré pour tenir compte du taux d'incitativité fixé à 45 % :

▲ Montant à recouvrer 12 079 404 €  
x 45 % = 5 435 732 €

Seuls les litrages d'ordures ménagères sont pris en compte dans la part incitative, le tarif est donc calculé en fonction de ce montant à recouvrer, divisé par le litrage d'ordures ménagères collecté sur le territoire pour les particuliers :

▲ Prix du litre d'ordures ménagères =  
 $5\,435\,732\text{ €} / 220\,394\,129\text{ L} = 0,0247\text{ €}$

Type de producteur	OM	TRI	Biodéchets	Montant à recouvrer en €
REDEVANCES COMMUNALES INCITATIVES	13 696 600	5 299 720	117 320	539 005
REDEVANCES COMCOM	2 726 970	365 330	3 720	87 308
REDEVANCES SPÉCIALES INCITATIVES	40 324 000	25 765 530	543 760	1 879 059
<b>TOTAL</b>	<b>56 747 570</b>	<b>32 095 380</b>		
TAUX DE FACTURATION	100 %	50 %		2 505 371
	<b>56 747 570</b>	<b>16 047 690</b>		

▲ Prix du litre d'ordures ménagères = 2 505 371 € /  
(56 747 570 + 16 047 690) = 0,0344 €

▲ Prix du litre de tri et de biodéchets = 0,0172 €

### ÉVOLUTION DU TARIF AU LITRE DE 2019 À 2023 (PRIX/LITRE)

Type de producteur		2019	2020	2021	2022	2023
TEOMI	Ordures ménagères	0,0200 €	0,0208 €	0,0209 €	0,0231 €	0,0247 €
REDEVANCE SPÉCIALE	Ordures ménagères	0,0315 €	0,0330 €	0,0350 €	0,0333 €	0,0344 €
	Tri et restes de repas	0,0200 €	0,0208 €	0,0208 €	0,0167 €	0,0172 €

### ◀ Projection des tarifs par type de contenants

Mode de collecte	Contenants	Particuliers	Professionnels
PAP	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés de 50 L	30,87 €	43 €
	1 rouleau de 25 sacs rouges post-payés de 100 L	61,75 €	86 €
	1 bac OM 120 L	2,96 €	4,12 €
	1 bac OM 180 L	4,44 €	6,19 €
	1 bac OM 240 L	5,92 €	8,25 €
	1 bac OM 360 L	8,89 €	12,38 €
	1 bac OM 770 L	19,01 €	26,48 €
	1 bac CS ou BIO 120 L		2,06 €
	1 bac CS ou BIO 180 L		3,09 €
	1 bac CS ou BIO 240 L		4,12 €
	1 bac CS ou BIO 360 L		6,19 €
	1 bac CS ou BIO 770 L		13,24 €
PAV	1 ouverture tambour OM 50 L avec badge	1,23 €	1,72 €
	1 ouverture tambour OM 100 L avec badge		3,44 €



### BACS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE EN 2023

**71 069**

Bacs de tri

**75 305**

Bacs d'ordures ménagères

**8 503**

Bacs de restes de repas

## Gestion

### SYNTHÈSE DES ORDRES DE SERVICES

(document lié à toutes demandes relatives à un bac)

En 2023 nous avons réalisé 11 125 interventions avec un ordre de service sur le territoire.

2019	7 314
2020	11 262
2021	8 731
2022	10 508
2023	11 125

### ◀ Interventions par type

> Brulés	28
> Cassé/détruit	520
> Chgt cap./remplacé	1 499
> Compléments	3 272
> Disparu/volé	418
> Mise en place	2 310
> Réparations couvercles	1 774
> Retirés	1 304

### ◀ 4 549 bacs ont été commandés sur l'année 2023

type de bac	quantité
OM 120I	590
OM 120I à serrure	150
OM 180I	500
OM 180I à serrure	150
OM 240I	500
OM 240I à serrure	0
OM 360I	200
OM 360I à serrure	50
OM 770I	150
OM 770I à serrure	150
CS 120I	0
CS 120I à serrure	100
CS 180I	600
CS 180I à serrure	50
CS 240I	600
CS 240I à serrure	50
CS 360I	239
CS 360I à serrure	100
CS 360I operculé	0
CS 770I	150
CS 770I à serrure	200
CS770 operculé	20

# 04 Tarification et gestion

## Types de couvercles réparés en 2023 (couvercle sans serrure, intervention avec ordre de service)

	120 L	180 L	240 L	360 L	770 L	Total
CS	252	457	298	104	50	1161
OM	38	69	72	108	20	307

## SUIVI DES POINTS DE REGROUPEMENT



### AU NIVEAU DES PIÈCES DE MAINTENANCE IL A ÉTÉ COMMANDÉ EN 2023

- > 100 puces RFID
- > 100 couvercles 120 OM
- > 200 couvercles 180 OM
- > 250 couvercles 360 OM
- > 400 couvercles 120 OS
- > 600 couvercles 180 CS
- > 200 couvercles 240 CS
- > 400 couvercles 360 CS
- > 50 couvercles 770 CS

## SUIVI DES BADGES

### Suivi des levées non identifiées sur le territoire de 2019 à 2023

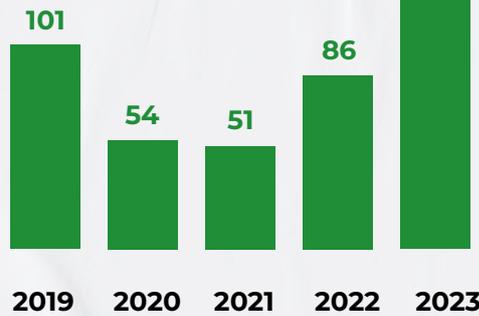
2019 → 101 puces défectueuses ou cassées qui font 198 levées non identifiées

2020 → 54 puces défectueuses ou cassées qui font 165 levées non identifiées

2021 → 51 puces défectueuses ou cassées qui font 161 levées non identifiées

2022 → 86 puces défectueuses ou cassées qui font 299 levées non identifiées

2023 → 191 puces défectueuses ou cassées qui font 1 025 levées non identifiées



### Nombre de badges activés et désactivés entre 2019 et 2023

Année	Badges activés	Badges désactivés
2019	1020	128
2020	788	105
2021	812	59
2022	914	59
2023	3 242	377

▲ 3 242 badges distribués en 2023 portant à 13 718 badges actifs sur le territoire.

CHIFFRES 2023

### SUIVI DES BADGES

**317 460** ouvertures de trappes

> **285 226** ouvertures pour les OM

> **32 234** ouvertures pour les restes de repas

▲ soit

**14 734 000** litres d'ordures ménagères enregistrés.

**644 680** litres de restes de repas enregistrés.

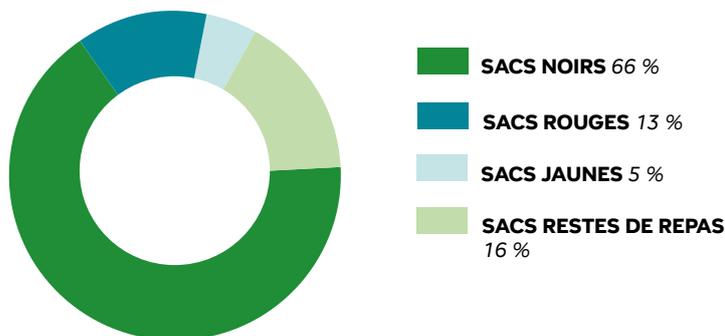
## DISTRIBUTION ET FOURNITURE DE SACS

Une prestation de distribution de sacs plastiques est réalisée sur les communes de Brive et de Malemort.

➤ **Au total dans l'année, ce sont 55 061 rouleaux de sacs plastiques qui ont été distribués :**

- Sacs plastiques noirs pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques rouges post-payés pour les ordures ménagères
- Sacs plastiques jaunes pour les emballages ménagers recyclables
- Sacs et housses kraft pour les restes de repas.

### ◀ Répartition par type de sacs



### N° VERT

► N°Vert 0800 204 054

Le numéro d'appel gratuit 0800 204 054 permet aux usagers d'obtenir des informations relatives au tri, aux collectes et aux contenants. Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des contenants et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis du service de collecte ou de la facturation. En 2023, **13 636 appels** ont été réceptionnés par ce standard.

Par ailleurs, les différents formulaires du site internet viennent compléter les services aux usagers et près de **1 114 formulaires** ont été enregistrés en 2023.

## FACTURATION

➤ **2 109 factures redevances spéciales incitatives avec 134 factures titrées directement par le service comptabilité et 1 975 factures émises via le logiciel Gesbac.**

- Dont 709 factures concernant les redevances communales incitatives et communautés de communes.
- Dont 1 266 factures concernant les redevances spéciales.



**80 634**  
factures TEOMI

### ◀ Redevances spéciales

- **567 redevables à la redevance spéciale incitative** soit 693 producteurs facturés.
- **125 redevables à la redevance communale** soit 885 producteurs facturés.

Evolution de redevables facturés à la RS par année	Nb de redevables Redevances spéciales	Nb de redevables redevances communale et com com
2020	238	125
2021	330	125
2022	495	125
2023	567	125

# Bilan financier

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

### CHARGES SPÉCIFIQUES

23 954,21 €

0,1 %

### CHARGES FINANCIÈRES

42 785,22 €

0,2 %

### AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

149 517,16 €

0,7 %

### CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

12 913 532,02 €

62,8 %

### CHARGES DE PERSONNELS ET DE FRAIS ASSIMILÉS

7 451 183,97 €

36,2 %

22 767 338,22 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023

### ATTÉNUATION DE CHARGES

32 906,30 €

0,1 %

### RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ

1 748 898,67 €

7,3 %

### RECETTES ET QUOTE-PART SUBV. INVEST. TRANSFÉRÉES AU CPTE RÉSULT

122 866,31 €

0,5 %

### AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

48 304,33 €

0,2 %

### PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

2 831 771,98 €

11,8 %

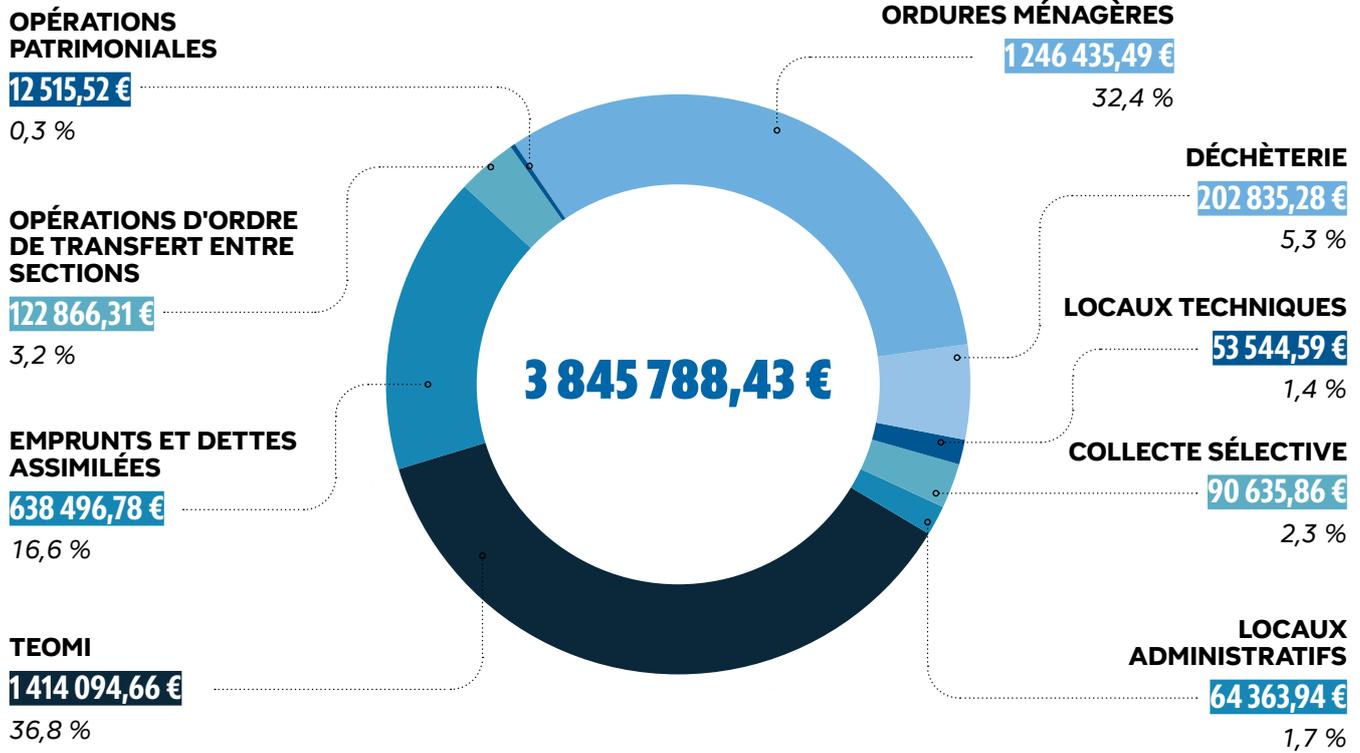
### DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

19 239 415,60 €

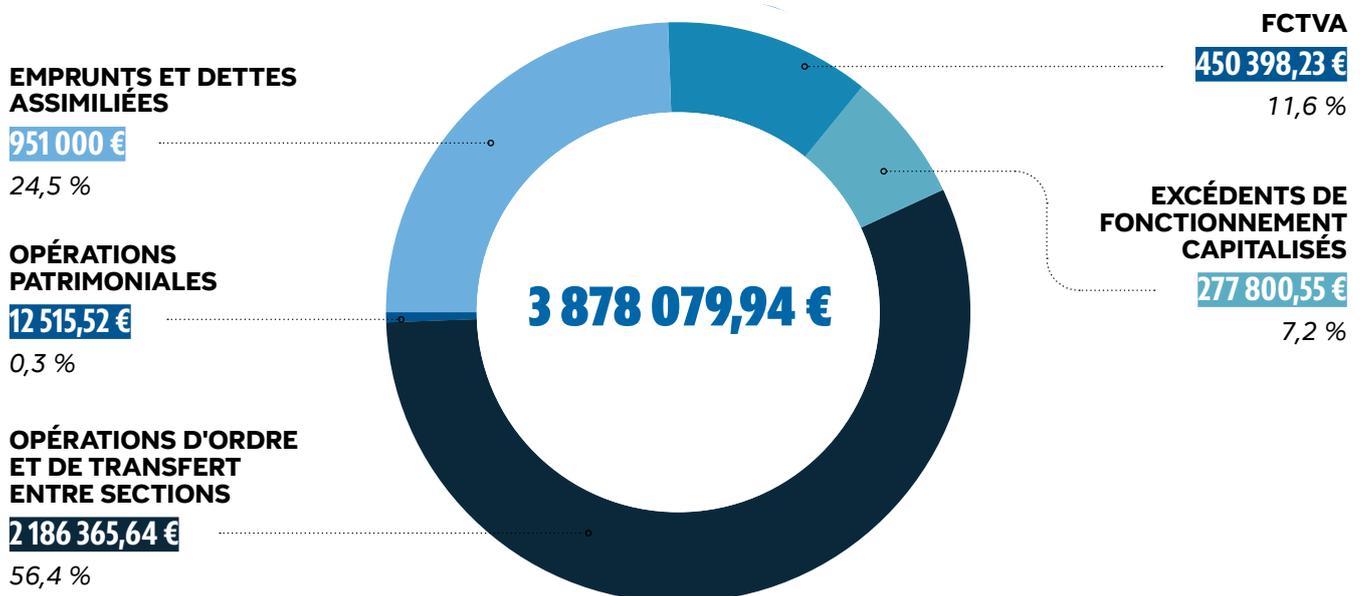
80,1 %

24 030 109,19 €

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



## Densification des points déchets

### 47 colonnes enterrées sur 12 points

- **Brive ; Bd Koenig**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, restes de repas)
- **Brive ; Place de la République**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, restes de repas)
- **Brive ; Rue de l'Hôtel de Ville**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, restes de repas)
- **Brive ; Place Winston Churchill**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, reste de repas)
- **Brive ; Bd du Salan**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, reste de repas)
- **Brive ; Rue des Carbonnières**
  - 2 flux (OM, reste de repas)
- **Brive ; Rue Henri Chappelle Rivet**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, restes de repas)
- **Brive ; Rue du Perron**
  - 3 flux (OM, emballages, restes de repas)
- **Brive ; Rue Majour**
  - 3 flux (OM, emballages, restes de repas)

- **Brive ; Rue Charles Teyssier**
  - 2 flux (OM, emballages)
- **Brive ; Rivet**
  - 5 flux (OM, emballages, papiers, verre, restes de repas)
- **Malemort ; Voie François Boucheteil**
  - 4 flux (OM, emballages, verre, restes de repas)

### 36 colonnes aériennes sur 28 points

- **Allasac ; Le Saillant**
  - 1 flux verre
- **Beynat ; Rue des écoles**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; D 920**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; Rue Vincent Chassaing**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; Rue Fernand Alibert**
  - 2 flux (papiers, verre)
- **Brive ; ZA Beauregard**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; Cabanis**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; Cuisine de Cabanis**
  - 1 flux papiers
- **Brive ; Rue Charles Teyssier**
  - 1 flux Reste de repas
- **Brive ; Rue de Corrèze**
  - 2 flux (OM, reste de repas)
- **Eyburie ; Chavagnac**
  - 2 flux (verre, papiers)
- **Malemort ; Complexe les Escures**
  - 2 flux (papiers, verre)
- **Malemort ; Cuisine centrale**
  - 1 flux papiers
- **Malemort ; Rue Louise Michel**
  - 2 flux (papiers, verre)
- **Malemort ; Rue Camille Saint Saens**
  - 1 flux papiers
- **Malemort ; Rue de Saint Xantin**
  - 1 flux papiers
- **Malemort ; Services Techniques**
  - 1 flux papiers
- **Malemort ; Stade de Foot**
  - 1 flux emballages
- **Malemort ; Terrain Pasteur**
  - 1 flux verre
- **Nadaillac ; Le Mas**
  - 3 flux (verre, papiers, emballages)
- **Saint-Pantaléon-de-Larche ; Stade**
  - 1 flux verre
- **St Viance ; le Bourg**
  - 1 flux papiers
- **Terrasson ; Cuisine Rte des Maraîchers**
  - 1 flux verre



- **Terrasson ; École Prévert**
  - 1 flux papier
- **Ussac ; Carrefour Contact**
  - 1 flux verre
- **Varetz ; Le Burg**
  - 1 flux papiers
- **Varetz ; La Calèche**
  - 1 flux verre
- **Vignols ; école**
  - 1 flux papiers



CHIFFRES  
2023

### 4 colonnes semi-enterrées sur 1 point

- > **Ussac ; Stade de foot**  
● 4 flux (OM, emballages,  
verre, restes de repas)

### 87 NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

**47**  
colonnes enterrées

**36**  
colonnes aériennes

**4**  
colonnes semi-enterrées

### Coût lié aux colonnes (achat et travaux)



COLONNES SEMI-ENTERRÉES  
**150 853,03 €**

COLONNES AÉRIENNES  
**161 417,36 €**

COLONNES ENTERRÉES  
**586 503,65 €**

### Véhicules de collecte

- > 2 bennes d'ordures ménagères 19 T voie étroite, coût d'acquisition 435 792,00 € TTC
- > 1 benne d'ordures ménagères 19 T bi-compartimentée, coût d'acquisition 277 572,00 € TTC
- > 1 polybenne mixte type EVOLUPAC, coût d'acquisition 377 040,00 € TTC

# Prévention • Communication

## La prévention des déchets

Depuis de nombreuses années, le SIRTOM de la région de Brive a engagé une politique de prévention et de réduction des déchets afin :

- > d'optimiser son fonctionnement, maîtriser ses dépenses et offrir un service de qualité aux habitants des 120 communes qui composent son territoire ;
- > de répondre aux enjeux des grenelles de l'environnement, de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte et du plan régional de prévention et gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 21 octobre 2019.

Dès 2009, le SIRTOM s'est engagé dans un programme de prévention des déchets, et a été labélisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2014. Il a ainsi décliné 249 animations visant à réduire les déchets.

Une chargée de mission, en relation avec la chargée de communication et l'animateur, s'occupe de la prévention. Leurs missions consistent à développer et mettre en place les actions de réduction des déchets, mobiliser et impliquer les partenaires, motiver les collaborateurs, coordonner les acteurs internes et externes autour des actions de réduction des déchets, faire une veille réglementaire, élaborer et suivre les dossiers de subventions auprès des organismes compétents et rédiger et mettre en œuvre le PLPD-MA.



## LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Un suivi des composteurs collectifs est effectué, avec une méthodologie fondée sur l'accompagnement : un premier état des lieux (1 demi-journée sur site avec réalisation d'une fiche diagnostic) puis, dans un second temps, 1 à 5 journées de suivi sur l'année selon les cas.

> Cas n°1 : pas de problème particulier – proposition d'un suivi annuel et téléphonique si besoin : 1 demi-journée

> Cas n°2 : projet à réactiver, suivi périodique à adapter. De 3 à 5 visites par an selon les cas la première année, puis suivi annuel classique

> Cas n°3 : composteur non utilisé. Action à déterminer si motivation des acteurs locaux possible ou non

Chaque visite est consignée sur le rapport concernant le site. Ce suivi a permis de faire un premier bilan des composteurs nécessitant une relance, et de répondre aux questions des référents dans le besoin. Lors de la rencontre, l'animateur fait le point avec les acteurs sur la situation du site (apports, présence ou non de matière sèche, respect des opérations de brassage, de vidage notamment). Son rôle est d'encourager et de soutenir les acteurs dans la pratique du compostage, de leur prodiguer des conseils si des difficultés sont repérées. Ce suivi, assuré sur 42 sites en 2023, permet de remobiliser les acteurs parfois, d'insuffler une nouvelle dynamique et de rappeler les priorités.

À la fin 2023, le SIRTOM compte sur son territoire 69 établissements équipés d'un site de compostage et 16 points de compostage partagé.

Concernant les particuliers, le SIRTOM a distribué 391 kits de composteur individuel en 2023, soit 12 482 composteurs distribués sur le territoire depuis 2009.

Enfin, les animations de sensibilisations scolaires et grand public s'intensifient avec 46 interventions en 2023.

CHIFFRES  
2023

7 Sites de compostage collectif

391 Composteurs individuels

46 Animations de sensibilisation

### 7 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF ONT ÉTÉ INSTALLÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2023

1 Jardins partagés de Gaubre

2 Jardins partagés des Chapélias

3 Jardins partagés de Noailhac

4 École de Noailhac

5 École d'Eyburie

6 Lycée Danton

7 Centre d'accueil de Beyssenac

**à venir en 2024**

› Réunion de sensibilisation des élus et agents techniques référents au compostage partagé et au gaspillage alimentaire ;

› Mise en place de composteurs partagés et en établissement pour répondre aux objectifs de la loi AGECE

**DES FORMATIONS « COMPOSTAGE » ONT ÉTÉ SUIVIES PAR DES AGENTS SIRTOM PENDANT DES CESSIONS DE 6 JOURS**

- › 2 Maîtres composteurs
- › 3 Guides composteurs



**PRÊT  
D'UN BROYEUR**

En 2018/2019, afin de répondre à l'augmentation des déchets verts en déchèterie, le SIRTOM fait l'acquisition de 2 broyeurs à végétaux, financés à 50 % par l'appel à projet « Oprévert », financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME.

Ces broyeurs sont mis à disposition gratuitement des communes et associations du territoire du SIRTOM qui le demandent.

	Nombre de jours de prêt	Nombre d'heures effectuées	m <sup>3</sup> de broyat effectués
TOTAL 2019	83	161,7	970,2
TOTAL 2020	127	273,62	1519,72
TOTAL 2021	202	317,05	1902,3
TOTAL 2022	179	276,3	1660,38
TOTAL 2023	157	234,2	1405,2



**ECO-ÉVÉNEMENTS**

Les déchets spécifiques générés lors des manifestations sont également concernés par la réduction de la production de déchets. Le SIRTOM propose aux organisateurs d'évènements un accompagnement pour une démarche écoresponsable et un soutien technique par la mise à disposition de divers équipements : bacs, totems de tri, gobelets et barquettes réutilisables.

En 2023, 107 manifestations (29% de plus qu'en 2022) ont été couvertes par la mise à disposition de divers équipements (+12% par rapport à 2022) :

- › 244 bacs OM (231 bacs en 2022)
- › 206 bacs CS (108 bacs en 2022)
- › 297 totems (327 totems en 2022)
- › 13 900 gobelets et 1 700 barquettes réutilisables représentant une dépense de 2 908,98€ TTC pour la prestation lavage



## La communication

### CAMPAGNE GLOBALE

> Insertion publicitaire dans « l'Agenda des maires » :

**550,00 € TTC**

> Abonnement à un social management pour les réseaux sociaux, afin de faire vivre la page Facebook du syndicat en proposant des articles de presse :

**1 908,80 € TTC**

> Signalétique sur les véhicules :

- Bennes à ordures ménagères : **672 € TTC**
- Packmat : **624 € TTC**

> Installation en août 2023 d'un écran pour la diffusion d'informations auprès des agents des services techniques du SIRTOM :

**760,73 € TTC**

> Rapport d'activité 2022 :

**7 492,10 € TTC**

> Participation au Carrefour des Collectivités Territoriales les 27 et 28 septembre 2023 pour rencontrer élus, techniciens, partenaires... :

**4 116 € TTC**



> Spécifique collecte

Divers adhésifs apposés sur les bacs de collecte (manifestations, consignes de tri, tri en vrac...):

**9 895,20 € TTC**

• Panneaux « dépôts sauvages » pour dissuader des incivilités :

**2 880 € TTC**

• Flyer consignes de tri remis par les ambassadeurs du tri aux usagers :

**157,20 € TTC**

> Spécifique déchèteries pour la facturation de l'accès des professionnels :

• Édition d'une carte d'accès en interne et d'un dépliant relatif à la facturation avec les indications sur l'accès, les tarifs...:

**393,60 € TTC**

• Réédition de carnets à feuillets pour certaines déchèteries permettant l'enregistrement des passages et la facturation :

**1 291,20 € TTC**

• Réédition de carnets pour l'enregistrement des dépôts d'amiante :

**354 € TTC**



## COMMUNICATION DE TERRAIN

5 ambassadeurs sont répartis sur un secteur du territoire du SIRTOM afin d'informer et de sensibiliser les usagers à trier correctement leurs déchets grâce à un suivi de la qualité du tri.

Ils résolvent également les dysfonctionnements liés aux contenants (réparations ou bacs non identifiés), repèrent les problématiques de collecte ou de qualité du tri pour mettre en œuvre des actions correctives ciblées.



## ANIMATIONS / SENSIBILISATION

L'année 2023 a vu le tissage de liens avec de nouveaux partenaires dans le domaine de l'enfance notamment. Ainsi, des interventions sur le tri, des ateliers de fabrication de papier recyclé ont eu lieu auprès des enfants du conseil municipal et du club Courteline de la Ville de Brive-la-Gaillarde. Plus d'une quinzaine d'animations se sont déroulées dans différents ALSH.

Le partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse a continué avec la proposition d'animations sur le recyclage.

Le SIRTOM a répondu favorablement à l'invitation de l'USEP pour prendre part à la Rencontre Balle Ovale organisée au Lardin-Saint-Lazare le jeudi 21 décembre 2023. Ce jour-là, 10 animations sous forme d'ateliers tournants pique-nique Zéro déchet ont permis de sensibiliser les élèves de 8 écoles à la consommation responsable et à la réduction des déchets.



CHIFFRES  
2023

**139**  
établissements  
scolaires

**30**  
structures adultes

**16**  
ALSH

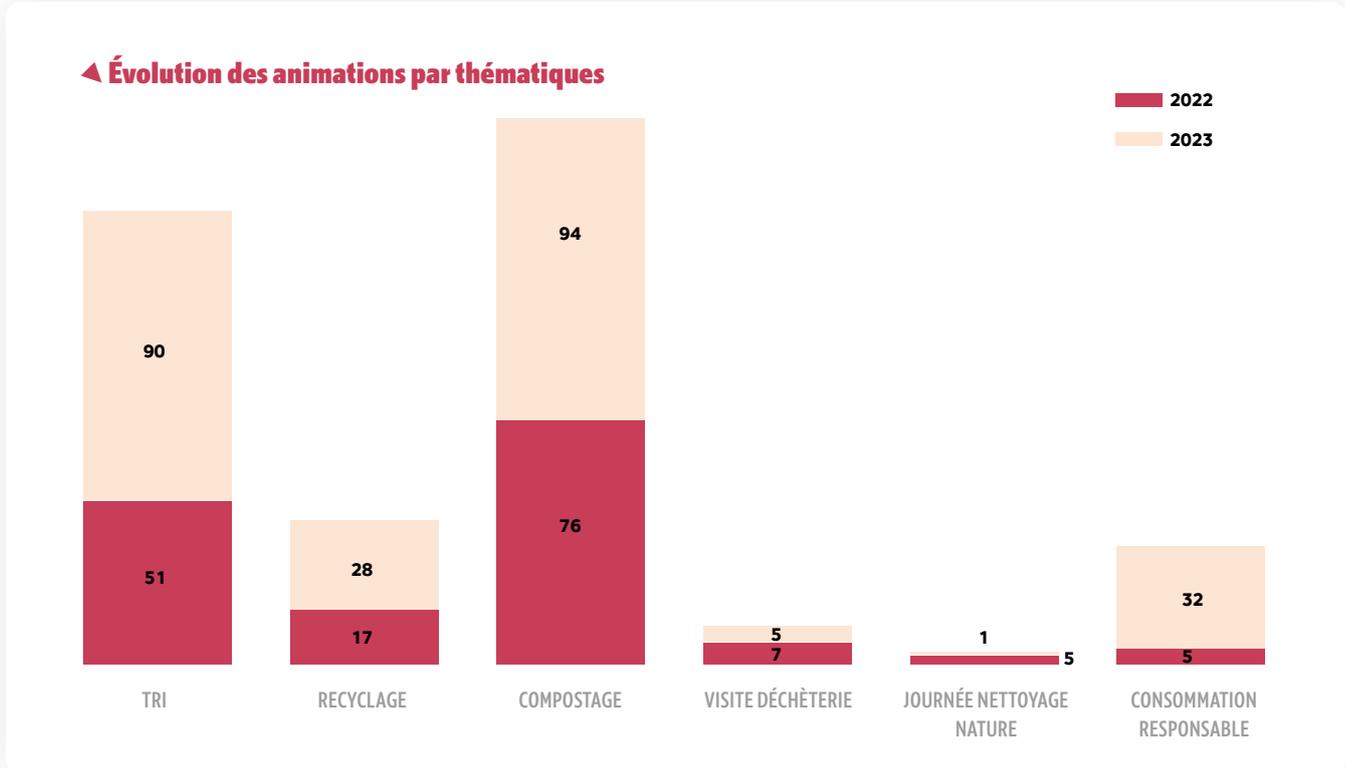
Plusieurs animations dans les établissements scolaires du 1er et 2nd degrés du territoire du SIRTOM ont été réalisées au cours de l'année 2023. Le SIRTOM a édité un livret dont le coût s'élevait à 2 283,60 € TTC pour présenter ses différentes animations scolaires dans le détail (temps, cible, contenu, matériel...). Ce support a été adressé aux établissements de son territoire et chacun s'est inscrit pour bénéficier d'une séance fondée sur la thématique de leur choix :

- > 42 animations sur le tri
- > 5 animations sur le tri du papier
- > 26 animations sur le recyclage
- > 41 animations sur le compostage
- > 30 animations sur la consommation responsable

5 visites de déchèteries (Ussac, Léo Lagrange, Condat) ont concerné les écoliers de Notre-Dame et La Salle à Brive-la-Gaillarde, les jeunes de l'IME de Puymaret à Malemort-sur-Corrèze et ceux de l'ALSH de Terrasson-Lavilledieu.

Le SIRTOM s'est joint aux lycéens de Saint-Exupéry à Terrasson-Lavilledieu, pour la Clean Walk qu'ils ont organisée aux abords de leur établissement.

L'IME de Puymaret a accueilli le SIRTOM pour des animations auprès d'adolescents en situation de handicap. Ces derniers ont également visité la déchèterie d'Ussac.





Des animations sur le tri et la consommation responsable ont eu lieu dans d'autres établissements de la même association, l'ADAPEI, mais cette fois-ci avec des personnes adultes. L'animateur du SIRTOM est aussi intervenu à la Maison Heureuse (Foyer Occupationnel) pour des animations sur le tri.

Toujours en ce qui concerne le public adulte, un certain nombre d'interventions ont été réalisées avec de nouveaux partenaires tels que la Régie Territoire Bassin Brive, le CADA Beyssenac, la Ressourcerie d'Uzerche, et l'Association Le champ des villes. Les relations avec des acteurs comme FACE (15 animations) ou les Jardins du Cœur se maintiennent et se consolident même.

Pour la première fois, des sensibilisations au tri en pieds d'immeuble ont eu lieu avec les locataires de Brive Habitat que le SIRTOM est venu rencontrer.

Enfin, le SIRTOM a participé à différents événements tels que les 48 h de l'agriculture urbaine à Brive-la-Gaillarde, tous au Compost ! avec l'Association EcoBio à Meyssac, une fête de l'école de Varetz en animant un stand tri et recyclage, une journée développement durable à l'entreprise Photonis avec une animation sur le compostage, le tri et le recyclage, et une animation au village départ de Collonges-la-Rouge lors du Tour de France cycliste féminin.



# ∞ Perspectives O 2024

## ◀ Extension du territoire du SIRTOM de la région de Brive à 3 nouvelles communes de Dordogne

- > Par délibération du 19 juillet 2023, le SIRTOM de la région de Brive a approuvé l'extension de son périmètre d'intervention aux communes de Beauregard-de-Terrasson, Peyrignac et Villac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- > Le territoire comptera alors 157 745 habitants.
- > À compter de cette date, le SIRTOM devra mettre en œuvre dans ces communes une collecte en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles et le tri sélectif et équiper chaque habitat de bacs correspondant à la composition du foyer.

## ◀ Poursuite du déploiement du tri à la source des biodéchets

- > Déploiement en porte-à-porte dans les communes de Malemort et de Saint-Pantaléon-de-Larche, ainsi que dans le dernier secteur de Brive-la-Gaillarde, Champantier
- > Déploiement en Points d'apport volontaire dans 25 communes supplémentaires

## ◀ Les déchèteries

- > La mise en place de nouvelles filières REP en déchèteries et notamment la filière Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)
- > Travaux électriques dans les 18 déchèteries (remplacement des luminaires pour mise en place d'éclairage LED et remplacement des convecteurs)
- > Acquisition d'un compacteur à rouleau neuf de type Packmat
- > Acquisition de compacteurs monoblocs

## ◀ Matériels roulants

- > Acquisition de 4 bennes à ordures ménagères dont 2 à énergie électrique
- > Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques aux services techniques
- > Acquisition d'un utilitaire 20 m<sup>3</sup> pour le transport des bacs

## ◀ Communication / Prévention / Animation

- > Une communication dédiée à l'obligation du tri à la source des biodéchets effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- > Une communication spécifique sur les déchèteries (rôle des agents, filières, préconisations..).
- > Poursuite des animations scolaires et des actions de sensibilisation auprès du grand public
- > Développement et actualisation des points tri sur les éco-événements

## ◀ Réorganisation des services techniques du SIRTOM

- > Recrutement d'un responsable des services techniques



# Glossaire

- › **ARBRE** : Association de ramassage briviste pour la revalorisation de l'environnement
- › **EMR** : Emballages ménagers recyclables
- › **EHPAD** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- › **Loi AGECE** : Loi antigaspillage pour une économie circulaire
- › **OMR** : Ordures ménagères résiduelles
- › **PAV** : Point d'apport volontaire
- › **PE** : Polyéthylène
- › **PEHD** : Polyéthylène Haute Densité
- › **PET** : Polytéréphtalate d'éthylène
- › **PP** : Polypropylène
- › **PRPGD** : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
- › **PS** : Polystyrène
- › **REP** : Responsabilité élargie du producteur
- › **SIRTOM** : Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères
- › **SYDED** : Syndicat départemental d'élimination des déchets
- › **SYTTOM 19** : Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze

**SIRTOM de la région de Brive**  
**Avenue du 4 juillet 1776**  
**19100 Brive-La-Gaillarde**

**WWW.SIRTOM-REGION-BRIVE.NET**

 Sirtom de la Région de Brive

 **N°Vert 0800 204 054**



**ans avec vous**  
**pour préserver**  
**notre environnement**

